



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2017

Volume II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2017 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 14 février 2018

Introduction	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères	7
Département de l'intérieur	17
Département de justice et police	25
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	31
Département des finances	35
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	43
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	51

Editeur : Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN : 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion : OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet : www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui sert de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations. Le degré de réalisation est défini comme suit :

<i>Atteint :</i>	Toutes les mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>En majeure partie atteint :</i>	Au minimum 75 % des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Partiellement atteint :</i>	Entre 25 et 74 % des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Non atteint :</i>	Moins de 25 % des mesures d'un objectif sont réalisées.

Explication des signes :

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2017 – volume I

Chancellerie fédérale

Objectif 1 : Assister efficacement le Conseil fédéral et les départements

Atteint

- ▶ **En vue de la préparation et de la facilitation des séances du Conseil fédéral, les affaires qui s’y prêtent font l’objet d’un examen préliminaire par la Conférence des secrétaires généraux (CSG), examen destiné notamment à permettre l’élimination de divergences ou la recherche de décisions alternatives.**

Pendant l’année sous revue, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 novembre 2016, la CSG s’est davantage penchée sur des questions de direction du personnel et a assumé activement ses tâches de contrôle de gestion au service du Conseil fédéral. La CSG a consacré deux séances extraordinaires à un état des lieux et à une évaluation de la politique en matière de personnel, ainsi qu’à des contrôles de gestion relatifs aux projets informatiques clés, à la gestion des risques et aux affaires du Conseil fédéral. Enfin, depuis l’année dernière, la CSG étudie à l’intention du Conseil fédéral la libération par étapes des crédits d’engagement alloués aux projets informatiques clés.

- ▶ **La Chancellerie fédérale propose aux départements un service de conseil sur toutes questions techniques ou formelles ou touchant aux procédures ou au contrôle de gestion ; elle est perçue comme un fournisseur de solutions compétent.**

En matière de conseil, la Chancellerie fédérale met l’accent sur l’examen des affaires du Conseil fédéral, la préparation des séances du Conseil fédéral, le report des données pertinentes dans la banque de donnée EXEBRC et la réglementation relative à ses domaines de compétences (par ex. l’application de la législation sur la consultation). Elle propose en outre différentes formations et entretient des contacts réguliers avec les départements à tous les niveaux.

Objectif 2 : Optimiser l’organisation et les procédures

Atteint

- ▶ **La Chancellerie fédérale réexamine sa structure organisationnelle en vue de garantir le bon déroulement des affaires et d’exploiter les synergies possibles, et elle met en œuvre avant la fin du 2^e trimestre 2017 les mesures d’optimisation éventuellement requises.**

Pour optimiser les processus, éliminer des interfaces et mieux exploiter les synergies, certaines tâches de l’ancien État-major de direction ont été transmises en mai 2017 à l’État-major du chancelier de la Confédération et aux Services internes.

- ▶ **La Chancellerie fédérale étudie avec les services concernés des départements la possibilité d'équiper tous les services de traduction de l'administration fédérale d'un même logiciel d'aide à la traduction, et, le cas échéant, elle participera à cet égard à partir de la fin du 3^e trimestre 2017 aux travaux préparatoires au lancement d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC.**

La Chancellerie fédérale, le secrétariat général du DEFR et les services concernés des autres départements ont étudié ensemble l'opportunité de recourir à un logiciel de traduction unique et ont remis un rapport sur le sujet à la Conférence des secrétaires généraux. Suite à la décision de cette dernière du 28 avril 2017, la Chancellerie fédérale et le secrétariat général du DEFR ont lancé les travaux en vue d'un appel d'offres OMC.

Objectif 3 : Assurer la conduite des projets majeurs conformément au calendrier et aux contenus prévus

En majeure partie atteint

- ▶ **Le projet de nouvelle présentation des Explications du Conseil fédéral est approuvé avant la fin de l'année 2017.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 8 décembre 2017 le nouveau modèle pour les brochures explicatives.

- ▶ **La conception du produit destiné à remplacer les «Perspectives 2030» (soit un rapport comprenant des contributions d'experts de renom) est achevée, et la réalisation a commencé à la fin du 3^e trimestre 2017.**

La conception du rapport Suisse 2030 est terminée et sa production a commencé. Un panel d'experts issus de domaines variés a été invité à rédiger une courte contribution sur un sujet d'avenir qui, à leurs yeux, mériterait d'être pris en compte dans la politique fédérale.

- ▶ **Le projet de modernisation du système de production et de publication du Centre des publications officielles (CPO) est réalisé à 40 % à la fin du 3^e trimestre 2017, et les utilisateurs des départements et des Services du Parlement ont assimilé les avantages inhérents au nouveau système.**

À la fin du 3^e trimestre 2017, plus de 40 % des exigences ont été définies et environ 30 % mises en œuvre. Des améliorations ont été réalisées pour rattraper le retard pris. Le CPO a régulièrement consulté les Services du Parlement pour éclaircir certains points. Les représentants des départements ont quant à eux été informés de l'avancement des travaux lors de séances ou par courriel. Ils ont aussi pu dans une certaine mesure participer aux travaux de conception.

- ▶ **La Chancellerie fédérale et la Conférence suisse des chanceliers d'État s'accordent en matière de vote électronique sur un nouvel instrument de planification destiné à accélérer la mise en place à grande échelle d'un système de vote électronique entièrement vérifiable.**

Le nouvel instrument de planification Vote électronique a été adopté par la Confédération et les cantons lors de l'assemblée de printemps de la Conférence suisse des chanceliers d'État des 20 et 21 avril 2017.

▶ **Le Conseil fédéral approuve la réglementation proposée en matière de transparence du vote électronique (publication des codes source).**

Pour améliorer la transparence du système, le Conseil fédéral a décidé le 5 avril 2017 de rendre la publication des codes source obligatoire. Le Conseil fédéral a chargé la Chancellerie fédérale d'adapter dans ce sens son ordonnance sur le vote électronique (OVotE).

▶ **Les cantons qui procèdent à des essais de vote électronique sont plus nombreux que l'année précédente.**

En 2017, deux nouveaux cantons, Argovie et Saint-Gall, se sont lancés dans les essais de vote électronique. Huit cantons en tout ont ainsi proposé le vote électronique à une partie de leurs citoyens.

▶ **Les nouveaux sites Intranet et Internet de la Chancellerie fédérale sont en ligne à la fin de l'année 2017.**

Les nouveaux sites Intranet et Internet de la Chancellerie fédérale ont été mis en ligne fin novembre 2017.

▶ **Le programme «Réalisation et introduction de GEVER Confédération» a permis d'achever les travaux préparatoires à la mise en place du produit GEVER, et les unités administratives des départements ont achevé de leur côté les préparatifs organisationnels.**

Le projet informatique clé GENOVA a progressé. Les travaux visant la mise en place de l'exploitation du nouveau GEVER et ceux visant la concrétisation des normes fédérales auquel il sera soumis sont en bonne voie. L'Office fédéral du développement territorial (ARE, DETEC) devrait pouvoir effectuer une première migration test début 2018. Les départements et la Chancellerie fédérale ont dans une large mesure terminé les préparatifs organisationnels (systèmes de classement, règles d'organisation).

▶ **L'Exercice de conduite stratégique ECS 2017 a été mené à bien.**

En étroite collaboration avec le canton de Genève, la Chancellerie fédérale a mené, les 16 et 17 novembre 2017, un exercice de conduite stratégique (ECS 17) mettant en scène une attaque terroriste contre la Suisse. Tous les départements, ainsi que le Conseil fédéral, ont participé à l'exercice.

Département des affaires étrangères

Objectif 1 : Renouveler et approfondir nos rapports avec l'Union européenne et développer d'étroites relations avec les pays membres de l'UE/AELE, en soignant particulièrement les relations avec nos voisins

Partiellement atteint

▶ **Le message relatif à un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE est adopté.***

Les négociations portant sur l'accord institutionnel ont été poursuivies en 2017 et le 19^e cycle de négociation s'est déroulé en septembre. Certaines questions importantes – dont le règlement des différends – n'ayant pas été réglées, aucun message n'a été adopté.

▶ **Une décision de principe sur le renouvellement de la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est prise et un message est adopté.***

En novembre, le Conseil fédéral a arrêté les éléments clés relatifs à une nouvelle contribution de la Suisse en faveur de certains États de l'UE élargie. Cette décision s'inscrit dans le contexte global des relations Suisse-UE. Le Conseil fédéral a chargé les départements compétents de préparer un projet qui mette en œuvre cette contribution autonome, avec les domaines de la formation professionnelle et de la migration comme thèmes prioritaires, dans la perspective d'une mise en consultation. Aucun message n'a été adopté durant l'année sous revue. Considérant la décision prise par l'UE le 21 décembre 2017 de ne reconnaître l'équivalence de la Bourse suisse qu'à titre temporaire, le Conseil fédéral se réserve le droit de réévaluer en 2018 le projet destiné à la consultation.

▶ **Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont appliqués, actualisés et développés au cas par cas.***

L'élargissement de la libre circulation des personnes à la Croatie ainsi que l'association pleine et entière de la Suisse au programme-cadre de recherche de l'UE «Horizon 2020» sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le comité mixte de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE a par ailleurs décidé d'adapter avec effet au 1^{er} mars 2017 les prix de référence prévus dans le protocole no 2 de l'accord de libre-échange concernant certains produits agricoles transformés. La Suisse a également repris dans l'annexe de l'accord sur le transport aérien diverses réglementations de l'UE concernant la sécurité et la sûreté de l'aviation, par décision du Comité mixte Suisse-UE du transport aérien. Le 28 avril 2017, la Suisse et l'UE ont signé un accord administratif qui renforce leur collaboration en matière d'aide humanitaire et de protection de la population. Le 28 juillet et le 22 décembre 2017, la Suisse et l'UE ont actualisé l'accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM). Un accord sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission suisse et européen a été signé à l'occasion d'une visite à Berne du président de la Commission européenne le 23 novembre 2017. Cette visite a permis de constater que l'ouverture de négociations concernant la coopération de la Suisse avec l'Agence ferroviaire européenne (ERA), ainsi que la participation de la Suisse à l'Agence du système global de navigation par satellite

européen (GSA) sont en bonne voie et que l'actualisation de l'accord sur les assurances est imminente. La veille de la visite, le protocole permettant aux autorités de poursuite pénale suisses d'accéder à la base de données EURODAC avait été paraphé. Enfin, un échange de lettres a été signé le 22 décembre 2017, concernant la coopération scientifique et technique entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

- ▶ **Le Conseil fédéral prend des décisions en fonction de l'évolution des discussions relatives au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment en vue d'assurer une continuité dans les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni.***

Les consultations en cours n'ont donné lieu à aucune décision. Afin de garantir la poursuite ininterrompue des relations avec le Royaume-Uni, qui étaient jusqu'ici réglées dans le cadre de l'UE, de nombreuses discussions exploratoires entre la Suisse et le Royaume-Uni se sont déroulées en 2017 dans les domaines les plus divers. Ce sujet a par ailleurs fait l'objet de nombreux entretiens avec des représentants de l'UE.

- ▶ **Une décision de principe a été prise concernant l'ouverture de négociations avec l'UE relatives à un accord sur la participation de la Suisse aux engagements de l'UE en faveur de la paix.***

Au printemps 2017, la Suisse a procédé à des consultations avec l'UE sur la forme et le contenu d'un accord relatif à sa participation, sur les plans politique et technique, aux missions de promotion de la paix de l'UE. Ces consultations encore en cours n'ont donné lieu à aucune décision de principe en 2017.

- ▶ **Des contacts étroits et réguliers ont eu lieu avec les gouvernements des États membres de l'UE, en particulier ceux des États voisins, ainsi qu'avec les autorités des régions limitrophes.**

La présidente de la Confédération Doris Leuthard s'est rendue en Estonie en avril, avant le début de la présidence estonienne du Conseil de l'Europe. En mai, elle s'est déplacée à Rome, en juillet en France, où elle a rencontré le président Macron et le premier ministre Philippe, et en novembre en Bulgarie, pays qui doit prendre la présidence de l'UE durant les six premiers mois de 2018, ainsi qu'à Lisbonne pour une visite officielle. La présidente de la Confédération a également rencontré le président autrichien Van der Bellen et son ministre des affaires étrangères Kurz en février 2017 à Berne.

- ▶ **Le rapport sur l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution du po. Aeschi 13.3151) et le rapport sur les avantages économiques de la coopération Schengen (en exécution du po. Groupe socialiste 15.3896) sont adoptés.***

La rédaction du rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Aeschi (13.3151) et Groupe des Verts (14.4080) s'est poursuivie en collaboration avec le groupe de travail ad hoc composé de représentants de tous les départements fédéraux ainsi que des cantons. Le Conseil fédéral souhaitant étudier le contexte général des relations Suisse-UE en fin d'année afin d'intégrer ces observations dans son analyse, le rapport n'a pas encore été finalisé. L'élaboration du rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat du groupe socialiste (15.3896) est achevée et une consultation des offices a été réalisée en novembre. En raison de la consolidation des prises de position des départements, le rapport n'a pas pu être finalisé en 2017.

Objectif 2 : La Suisse renforce son engagement en faveur de la paix et de la sécurité et fournit des impulsions décisives pour favoriser un ordre international juste et viable

En majeure partie atteint

Droits de l'homme

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte le 3^e rapport national de la Suisse dans le cadre du 3^e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme.***

Le 3^e rapport national de la Suisse a été adopté le 28 juin 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral met en consultation un projet de base légale portant sur l'établissement d'une institution nationale des droits de l'homme.***

Le Conseil fédéral a élaboré les bases légales nécessaires à l'établissement d'une institution nationale des droits de l'homme en Suisse ; il a ouvert le 28 juin 2017 la procédure de consultation d'un avant-projet de loi portant sur l'octroi d'une subvention à la future institution.

- ▶ **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'abolition de la peine de mort dans le monde, le DFAE soumettra au Conseil des droits de l'homme une résolution sur l'impact de la peine capitale sur les droits de l'homme.**

Conformément au plan d'action du DFAE pour l'abolition universelle de la peine de mort (2017–2020), la Suisse contribue à la mise en place d'un cadre international en faveur de l'abolition de la peine capitale. En septembre, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté pour la troisième fois une résolution déposée par la Suisse en collaboration avec d'autres États déclarant la peine de mort contraire aux droits de l'homme.

- ▶ **Le rapport sur le commerce de l'or produit en violation des droits humains (en exécution du po. Recordon 15.3877) a été adopté.***

Une étude externe indépendante sur le commerce de l'or extrait en violation des droits de l'homme a été réalisée en 2017, préalable nécessaire au rapport du Conseil fédéral.

Promotion de la paix

- ▶ **La Suisse consolide son rôle et sa contribution en tant qu'acteur de promotion de la paix compétent et impartial, notamment dans la Région des Grands Lacs africains, en Ukraine ainsi qu'au Proche- et Moyen-Orient.**

En Ukraine, la Suisse a contribué à l'engagement d'experts dans le domaine de la médiation et de la résolution de conflits pour le processus de paix de l'OSCE, en collaboration étroite avec le siège de l'OSCE à Vienne. Dans la région des Grands Lacs, la Suisse a consolidé son rôle d'acteur de dialogue et de médiation sur le plan national et international. Au Proche et au Moyen-Orient, la Suisse a par exemple assisté les autorités libanaises, dans l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et a encouragé en Égypte le dialogue entre gouvernement, parlement et société civile concernant une loi controversée sur les ONG.

- ▶ **Dans le cadre de la promotion de la paix en Syrie, en soutien au processus de paix formel de l'ONU, le DFAE organise en Suisse plusieurs réunions de facilitation et médiation.**

En 2017, la Suisse a organisé 29 rencontres confidentielles entre différentes parties au conflit en Syrie, visant à trouver un terrain d'entente sur plusieurs thèmes, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la réforme constitutionnelle, le dialogue national, le rapport entre lutte contre le terrorisme et promotion des droits de l'homme.

- ▶ **Dans le cadre de la crise ukrainienne, la Suisse détache des experts au sein du processus de Minsk de l'OSCE, de la mission spéciale d'observation de l'OSCE (SMM) ainsi que de la mission d'observation aux postes frontières russes.**

Les négociateurs suisses détachés au sein du processus de Minsk ont notamment contribué à une avancée dans le domaine de l'échange de prisonniers. Les Suisses occupent des fonctions dirigeantes dans la mission d'observation de l'OSCE (chef de mission adjoint) et dans la mission d'observation aux postes frontières de l'OSCE (chef de mission).

- ▶ **La Suisse a renforcé ses activités de médiation et a contribué à la création sur son territoire d'un Master of Advanced Studies en médiation pour la paix.**

La Suisse a fortement influencé le MAS en médiation pour la paix proposé par l'EPF depuis novembre 2017 : elle a contribué au financement de cette formation en collaboration avec l'Allemagne, la Finlande et la Suède et a participé à la conception du cours par l'apport du savoir et de l'expérience de deux experts du DFAE. Cette participation permet ainsi également de renforcer les capacités de médiation du DFAE.

- ▶ **Le DFAE prend des dispositions pour la mise en œuvre du Plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent.**

Le DFAE a conduit de nombreuses activités de mise en œuvre du plan d'action, par exemple : la Conférence annuelle de la Division Sécurité humaine sur ce thème en avril 2017, à Berne, avec un public de près de 500 personnes ; le DFAE a poursuivi ses activités dans le cadre du Global Counterterrorism Forum ; il a apporté son soutien financier et en matière d'expertise au développement de plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent ; il a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative des Entretiens régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent en Afrique. Au total, plus d'une cinquantaine de projets ont été soutenus, en particulier en Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

- ▶ **Le DFAE s'engage pour l'application de la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et définit les priorités stratégiques pour 2017–2020 dans le cadre de la coordination interdépartementale.**

Le rapport final du 3^e plan d'action national 1325 pour 2015 et 2016 a été élaboré par un groupe de travail interdépartemental, approuvé par le chef de département et remis au parlement (CPE-CN/CE) pour prise de connaissance. Il définit les priorités thématiques dans le domaine de la participation des femmes aux processus de paix, de l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre et du traitement du passé. L'élaboration du 4^e plan d'action national 1325 a été mise sur les rails.

- ▶ **Le DFAE coordonne l'élaboration de la stratégie interdépartementale 2017–2020 de la Confédération sur la lutte internationale contre le commerce illicite et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.**

La Stratégie a été publiée au mois de juin 2017. Celle-ci a été élaborée par cinq départements (DFAE, DDPS, DEFR, DFJP, DFF), sous l'égide du DFAE/DSH.

Politique migratoire internationale

- ▶ **La Suisse contribue au renforcement de la politique extérieure globale relative à la migration et aux réfugiés ainsi qu'à la lutte contre la traite des êtres humains. Le DFAE élabore la politique suisse de lutte contre les déplacements forcés en collaboration étroite avec les autres départements.**

La Suisse a joué un rôle central en 2017 lors de l'élaboration de deux accords globaux dans le cadre de l'ONU : le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'ambassadeur suisse auprès de l'ONU assurant la fonction de co-facilitateur, et le pacte mondial sur les réfugiés. Le groupe de travail sur les migrations et les déplacements forcés a par ailleurs établi un profil en trois axes de l'engagement de la Suisse dans ce domaine : prévention des déplacements forcés, protection des personnes déplacées et indépendance socio-économique des personnes concernées et des communautés d'accueil.

- ▶ **La Confédération dispose désormais d'une nouvelle stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés.**

Les recommandations formulées dans l'évaluation externe menée en 2017 représentent une base importante dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés.

Objectif 3 : Poursuivre et adapter l'engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes de l'Europe («voisinage lointain») et dans le reste du monde

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral met en vigueur la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est qui sera exécutoire le 1^{er} juin 2017.***

La loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est est entrée en vigueur comme prévu le 1^{er} juin 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral décide de l'attribution de contributions de base à des organisations multilatérales pour les années 2017–2020, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il se prononce également sur la reconstitution des fonds concessionnels du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque asiatique de développement (BAsD) ainsi que sur l'affectation de moyens aux initiatives multilatérales d'allègement de la dette de la Banque mondiale et de la BAfD. Il approuve en outre la contribution de la Suisse au budget du siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).***

La Suisse a renouvelé en 2017 son soutien financier à des organisations multilatérales, en particulier au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), au Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), au Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Elle a également décidé de continuer à fournir des contributions aux banques de développement et à reconstituer les fonds correspondants, à savoir les fonds de l'Association internationale de développement (AID), du Groupe de la Banque mondiale (World Bank Group WBG), de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque asiatique de développement (BAsD). La Suisse a par ailleurs décidé de contribuer au financement des initiatives multilatérales de désendettement du WBG et de la BAsD. Enfin, le Conseil fédéral a approuvé la contribution de la Suisse au budget siège du CICR.

- ▶ **Le Conseil fédéral applique le message sur la coopération internationale 2017–2020 avec les priorités définies par le Parlement.**

Les priorités arrêtées dans le message du Conseil fédéral sur la coopération internationale 2017–2020 déterminent les objectifs stratégiques de la Suisse, qui ont toutefois dû être revus à la baisse en raison des coupes effectuées par rapport au budget initialement proposé. Le Conseil fédéral a entrepris des démarches pour créer au niveau stratégique des synergies entre la coopération internationale et la politique de migration, lorsque cela sert l'intérêt de la Suisse, en traitant simultanément les causes des conflits et celles des migrations.

- ▶ **La Suisse assume la présidence du Comité consultatif de l'UNRWA ainsi que du groupe de soutien des donateurs de l'UNOCHA (ODSG).**

De juillet 2016 à juillet 2017, la Suisse a assuré la présidence du Comité consultatif de l'UNRWA ainsi que du groupe de soutien des donateurs de l'UNOCHA (ODSG).

- ▶ **Les nouvelles stratégies de coopération pour le Soudan du Sud, le Myanmar, le Népal et la stratégie régionale pour la Corne de l'Afrique ont été adoptées.**

Les nouvelles stratégies de coopération pour le Soudan du Sud et le Népal ainsi que la stratégie régionale pour la Corne de l'Afrique ont été adoptées. La stratégie de coopération pour le Myanmar a par ailleurs été prolongée d'un an.

Objectif 4 : S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale et promouvoir Genève en tant que siège d'organisations internationales et d'événements de portée mondiale

Atteint

- ▶ **Les mesures contenues dans la stratégie pour le renforcement de la politique d'État hôte (développement de plateformes, universalité de la présence des missions permanentes à Genève, etc.) continuent d'être mises en œuvre et se développent.**

La mise en œuvre de la stratégie visant au renforcement de la politique d'État hôte s'est poursuivie avec la finalisation des contrats de prêts pour un soutien de la Confédération pour les projets de construction et de rénovation de six sièges d'organisations internationales. Avec la révision de l'ordonnance sur l'État hôte, le personnel de plusieurs organisations reçoit des cartes de légitimation du DFAE. La palette des prestations offertes par le Centre international de conférences Genève (CICG) a été élargie, trois plateformes de coopération ont été mises sur pied, une nouvelle formation à l'attention des hauts représentants des États non encore représentés à Genève a été lancée, les activités du Think Tank Hub ont été renforcées, une dizaine de projets de communication ainsi que les travaux du Groupe de réflexion «Genève+» ont été soutenus. En outre, le maintien de la présence à Genève de différentes organisations internationales souhaitant ou envisageant sérieusement une délocalisation a été assuré. De nouvelles entités (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit ALIPH et International, Impartial, and Independent Mechanism IIIM) ont été accueillies. La gouvernance de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales a été renforcée par de nouvelles mesures. La tenue de conférences et réunions diplomatiques de haut niveau a donné à la Suisse une visibilité exceptionnelle.

- ▶ **Poursuite des initiatives suisses sur la réforme ONU (architecture onusienne de paix en général, méthodes de travail du Conseil de sécurité, modernisation de l'administration de l'ONU).**

La Suisse a poursuivi son engagement en faveur d'une prévention accrue des conflits, notamment par la création d'un groupe d'États intéressés qui élabore des stratégies d'action concrètes afin d'améliorer le respect des droits de l'homme dans ce domaine. Elle a assuré la coordination des activités du groupe Responsabilité, cohérence, transparence, dont l'objectif est d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. La Suisse a également soutenu le processus de réforme lancé par le secrétaire général de l'ONU dans le but de moderniser l'administration.

- ▶ **Dans le cadre de sa présidence de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), la Suisse organise deux réunions plénières, à Genève et à Berne, et intensifie l'engagement de l'organisation en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de médias sociaux.**

Lors des réunions plénières à Genève et à Berne, l'IHRA a adopté, pour la première fois, une stratégie et des priorités claires. Plusieurs projets en faveur de l'éducation, de la jeunesse et de médias sociaux ont été réalisés en Suisse et dans des représentations suisses à l'étranger.

Objectif 5 : La Suisse encourage la cohésion sociale et garantit le respect de l'égalité des sexes

Atteint

- ▶ **Le 4^e rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales a été adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 15 février 2017 le 4^e rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

Objectif 6 : La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

Atteint

- ▶ **La Suisse contribue à la conception de recommandations de communication pour lutter contre les discours et les contenus extrémistes violents sur Internet et les réseaux sociaux.**

La conférence ministérielle du Forum mondial contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum – GCTF) a adopté en septembre 2017 les recommandations de Zurich-Londres visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne (*Zurich-London Recommendations on Preventing and Countering Violent Extremism and Terrorism Online*), dont l'élaboration a été initiée par la Suisse en collaboration avec la Grande-Bretagne.

Objectif 7 : La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale tout en préservant son indépendance et sa neutralité

Atteint

- ▶ **La Suisse organise en 2017 une conférence internationale en vue de la création de normes mondiales pour la restitution efficace des avoirs volés, dont elle présentera les résultats lors de la conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, en 2017 à Vienne.**

Lors de la 10^e édition du séminaire de Lausanne en mars 2017, le guide pratique détaillant les étapes concrètes de l'application des lignes directrices sur la restitution des avoirs de potentats a été finalisé. Le Centre international de recouvrement des avoirs (International Centre for Asset Recovery, ICAR) sis à Bâle et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Stolen Asset Recovery Initiative, StAR) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et de la Banque mondiale ont été largement impliqués dans l'élaboration de ces lignes directrices et du guide pratique. La Suisse et ses partenaires ont présenté le résultat final à la communauté internationale lors de la 7^e session de la Convention des Nations Unies contre la corruption (COSP), qui s'est tenue en novembre 2017 à Vienne.

- ▶ **La Suisse se mobilise pour faire mieux respecter le droit international humanitaire, notamment en favorisant les négociations relatives à la création d'un forum interétatique pour le droit international humanitaire dans le cadre de l'application du mandat de la 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.**

La Suisse a organisé en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge deux réunions entre États qui ont permis d'arrêter les grandes lignes des travaux en prévision de la 33^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans ce cadre, elle a facilité les négociations visant à la création d'un forum des États.

- ▶ **La Suisse œuvre activement pour que les États respectent le droit international dans leur lutte contre le terrorisme et pour que les organisations humanitaires puissent continuer à apporter une aide humanitaire et une protection impartiales.**

La Suisse a sensibilisé la communauté internationale au respect du droit international et au travail des organisations humanitaires dans le cadre de séances d'information et de discussions et en marge du processus de négociation de résolutions mené à New York et Genève. Elle s'est notamment fondée sur des études empiriques indépendantes qu'elle a soutenues et qui concernent les effets de la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire.

- ▶ **La Suisse contribue à améliorer la compréhension de l'impact des technologies modernes sur le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En outre, elle formule des propositions dans les enceintes appropriées en vue de la qualification de l'usage de ces nouvelles technologies en droit international.**

Dans le cadre de forums multilatéraux, la Suisse a formulé des propositions en vue de la qualification juridique de l'usage de technologies modernes (telles que les systèmes d'armes autonomes) qui ont reçu un large soutien étatique, ou encore de l'application du droit international dans le cyberspace.

- ▶ **Le Conseil fédéral approuve le rapport 2017 sur la politique de la Suisse en matière de maîtrise des armements et de désarmement.***

Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 2 juin 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 26 avril 2017 du rapport d'activité 2015/2016 sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger.

- ▶ **La Suisse siège au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et plaide pour un renforcement de la Convention sur les armes chimiques.**

La Suisse siège depuis mai 2016 au Conseil exécutif de l'OIAC. Après que l'utilisation répétée d'armes chimiques a été constatée dans le cadre du conflit en Syrie, la Suisse s'est engagée en faveur d'un renforcement de la Convention sur les armes chimiques, notamment par le soutien technique et humain aux missions d'enquête internationales et aux initiatives dans les domaines scientifiques et technologiques.

Objectif 8 : Mesures de soutien aux ressortissants suisses à l'étranger

Atteint

- ▶ **L'évolution du guichet en ligne pour les Suisses de l'étranger, mis en place en 2016, permet de développer l'échange numérique de données et d'informations.**

La mise à jour du 1^{er} décembre 2017 a permis d'apporter diverses améliorations au système de guichet en ligne afin de le rendre plus convivial encore. Quelque 11 000 clients ont désormais recours à cet instrument. La connexion électronique du contrôle des habitants au niveau fédéral a par ailleurs été mise en œuvre le 1^{er} décembre 2017.

Objectif 9 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral approuve le message relatif à la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de Dubai 2020 (Émirats arabes unis).***

Le Conseil fédéral a adopté ce message le 17 mai 2017.

- ▶ **Lors de l'Exposition universelle d'Astana (Kazakhstan), en 2017, la Suisse entend se présenter comme un pays novateur et responsable dans le domaine énergétique. Elle offrira aux entreprises et institutions helvétiques une vitrine attractive et un rayonnement régional.**

L'Exposition universelle d'Astana, intitulée «Énergie du futur», s'est déroulée du 10 juin au 10 septembre 2017. Dans une région à grand potentiel énergétique, la Suisse s'est présentée comme un pays innovant, compétent et responsable dans le domaine de l'énergie.

Département de l'intérieur

Objectif 1 : Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juillet 2017.

- ▶ **La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré est ouverte.***

L'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) ont dû être modifiées sur la base de l'arrêt du 14 décembre 2015 du Tribunal fédéral. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2017. En 2016 déjà, le projet visant à introduire un système de prix de référence avait été repoussé. En 2017, la reprise du réexamen triennal des conditions d'admission, sur la base des nouvelles dispositions de l'OAMal, a mobilisé toutes les ressources humaines de l'unité d'organisation compétente. L'élaboration de ce projet n'a ainsi pas pu être poursuivie.

- ▶ **La procédure de consultation sur les modifications d'ordonnances découlant de la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques (4^e train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques) est ouverte.***

Le Conseil fédéral a envoyé en consultation les dispositions d'exécution élaborées suite à la révision de la loi sur les produits thérapeutiques le 21 juin 2017.

- ▶ **Le rapport sur les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse (SSS) quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent (en réponse au Po. Regazzi 14.4115) est adopté.***

Le projet de rapport est achevé. Le report de quelques mois de l'adoption par le Conseil fédéral est motivé par le fait que cette affaire a été dissociée de la décision du Conseil fédéral de prolonger le programme national VIH et autres maladies sexuellement transmissibles (PNVI) de quatre ans (2018–2021). Le but était d'éviter un trop grand mélange de thèmes.

- ▶ **Le Conseil fédéral met en vigueur au 1^{er} septembre 2017 la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée et de ses ordonnances, qui définissent le cadre permettant de recourir au diagnostic préimplantatoire.**

Le 21 juin 2017, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle version de la loi sur la procréation médicalement assistée et ses dispositions d'exécution, qui sont entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

- ▶ **La procédure de consultation relative aux dispositions d'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) est ouverte.**

Les débats parlementaires sur les bases juridiques réglant l'obtention d'une attestation de compétences pour l'utilisation de produits dangereux qui émettent un rayonnement non ionisant ou du son se sont prolongés. Le 16 juin 2017, le Parlement a adopté la LRNIS. Le projet d'ordonnance pour la consultation n'a pas pu être élaboré durant le temps restant.

- ▶ **Les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), qui permettent d'adapter les mécanismes de fixation des prix des médicaments (suite à l'arrêt rendu le 14 décembre 2015 par le Tribunal fédéral) et de remboursement de médicaments dans des cas spécifiques, sont adoptées.**

Par décision du 1^{er} février 2017, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'OAMal au 1^{er} mars 2017.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur les produits chimiques, qui a été adaptée à l'évolution du droit international – notamment à celui de l'UE –, ainsi que la révision des ordonnances en matière de radioprotection, qui ont été adaptées aux nouvelles directives internationales et aux dernières avancées scientifiques et techniques, sont adoptées.**

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter la révision de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) cette année. Dans le cadre de la procédure de consultation, l'industrie a émis des réserves, qui ont entraîné de longs débats. En revanche, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur la radioprotection le 26 avril 2017 et l'a mise en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

- ▶ **La stratégie alimentaire suisse est approuvée et le plan de mesures est élaboré conjointement avec les différents acteurs concernés.**

Le 12 juin 2017, le DFI a adopté la stratégie de nutrition 2017 à 2024. Le plan de mesures a été élaboré par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, en collaboration avec divers acteurs.

Objectif 2 : Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents concernant la gouvernance de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) est adopté.***

En mai 2017, l'OFSP a lancé l'élaboration d'un projet, soumis à consultation, visant à améliorer la gouvernance de la CFST selon les principes de bonne pratique. Toutefois, les travaux ont ensuite été suspendus, la CFST ayant mis en œuvre diverses mesures de lege lata en 2017 en application des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF). Par conséquent, l'OFSP a dû attendre les décisions de la CFST pour savoir quel était le besoin de révision au niveau légal en vue de l'ouverture de la procédure de consultation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation modifiée et de ses ordonnances.***

Le 18 octobre 2017, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur, au 15 novembre 2017, la version révisée de la loi sur la transplantation et ses dispositions d'exécution.

- ▶ **Le rapport sur le pilotage du domaine ambulatoire (en réponse au po. CSSS-E 16.3000 et à la mo. CSSS-N 16.3001) est adopté. Les résultats du rapport sont intégrés au projet de révision partielle de la LAMal, qui sera mis en consultation au deuxième trimestre 2017.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 3 mars 2017. Sur la base de celui-ci, il a envoyé en consultation, du 5 juillet au 25 octobre 2017, une modification de la LAMal. Le projet propose une solution à long terme pour remplacer le système actuel de limitation des admissions, qui expirera au 30 juin 2019.

- ▶ **La modification de l'ordonnance sur l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie est adoptée.**

Par décision du 18 octobre 2017, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie avec effet au 1^{er} janvier 2018.

- ▶ **Sur la base d'un rapport d'experts, le Conseil fédéral décidera des mesures supplémentaires qu'il faut prévoir pour les partenaires tarifaires et/ou les autorités afin de maîtriser l'augmentation des coûts dans l'assurance-maladie obligatoire (AOS).**

Le 25 octobre 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du 24 août 2017 du groupe d'experts «Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins». Il a chargé le DFI de soumettre des propositions pour les mesures formulées par le groupe d'experts jusqu'au printemps 2018 et de poursuivre les mesures déjà mises en œuvre.

- ▶ **Les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) ainsi que celles de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) concernant le développement des critères pour la planification hospitalière, le complément des règles régissant la fixation des tarifs et le calcul des coûts d'utilisation des infrastructures sont adoptées.**

Les travaux ont été en grande partie achevés en 2017, mais doivent encore être ajustés en interne au sein de l'administration.

- ▶ **Le rapport sur le système des franchises à option dans l'assurance obligatoire des soins (en réponse au Po. 13.3250 Schmid-Federer) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 28 juin 2017.

Objectif 3 : Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport rédigé en réponse aux postulats 12.3973 CSSS-N «Conséquences sociales de la fixation d'un âge limite donnant droit aux allocations de formation» et 14.3797 Maury Pasquier «Un enfant, une seule allocation», ainsi qu'à la motion 13.3650 Seydoux-Christe «Universalité des allocations familiales. Aussi pour les mères bénéficiaires d'APG maternité durant leur droit au chômage» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 15 février 2017, le rapport «Limite d'âge pour les allocations de formation et prestations familiales des organisations internationales» en réponse aux postulats de la CSSS-N (12.3973) et Maury Pasquier (14.3797). En ce qui concerne la motion Seydoux-Christe (13.3650), prière de voir l'alinéa suivant.

- ▶ **La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales (faisant suite à la motion 13.3650 Seydoux-Christe) est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la loi sur les allocations familiales (en réponse à la mo. 13.3650 Seydoux-Christe) le 22 novembre 2017.

- ▶ **La procédure de consultation relative à la réglementation fédérale dans le domaine des films et des jeux vidéo est ouverte.***

La conception globale de la corégulation fédérale dans le domaine des films et des jeux vidéo a été arrêtée avec le concours d'un groupe d'accompagnement composé de représentants de la branche du film et du jeu vidéo, des cantons, des consommateurs et des offices fédéraux concernés. Des travaux de clarification plus poussés sont toutefois encore nécessaires.

- ▶ **Le troisième rapport sur la situation des familles en Suisse (en réponse au postulat Meier-Schatz 12.3144), ainsi que les rapports «Renforcer la Session des jeunes» (en réponse au postulat Reynard 13.4304), «Interruptions de travail avant l'accouchement» (en réponse au postulat Maury Pasquier 15.3793) et «Évolution du nombre de jeunes auxquels l'AI a fait suivre une formation élémentaire ou une formation pratique» (en réponse au postulat Bulliard-Marbach 13.3626) sont adoptés.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 26 avril 2017, le «Rapport sur les familles 2017» en réponse aux postulats Meier-Schatz (12.3144) et Fehr (01.3733). Le 24 mai 2017, il a adopté le rapport «Renforcer la Session des jeunes» en réponse au postulat Reynard (13.4304). Il a adopté, le 5 juillet 2017, le rapport «Évolution du nombre de jeunes auxquels l'AI a fait suivre une formation élémentaire ou une formation pratique» en réponse au postulat Bulliard-Marbach (13.3626). Pour le rapport «Interruptions du travail avant l'accouchement» (en réponse au po. Maury-Pasquier 15.3793), il a fallu préalablement lancer un mandat pour un projet de recherche qui a pu être terminé fin 2017.

- ▶ **La quatrième évaluation de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est publiée.***

L'OFAS a publié les deux rapports d'évaluation «Effets à long terme des aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants» et «L'offre en matière d'accueil extrafamilial des enfants correspond-elle aux besoins des parents ?» en décembre 2017.

Objectif 4 : Consolider le financement des assurances sociales et en garantir la pérennité

Partiellement atteint

- ▶ **Préparation de la mise en œuvre de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020».***

Le Conseil fédéral a mis en consultation, le 16 juin 2017, le projet d'ordonnance sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 ; mais comme la réforme a été rejetée lors de la votation populaire du 24 septembre 2017, l'ordonnance n'entrera pas en vigueur.

- ▶ **Le message concernant la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales est adopté.***

Certains éléments ressortis de la consultation ont nécessité des examens approfondis qui ont occasionné un léger retard.

- ▶ **Le message concernant la modernisation de la surveillance dans les premier et deuxième piliers est adopté.***

Après le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 lors de la votation populaire du 24 septembre 2017, les priorités ont été redéfinies dans les projets législatifs de l'OFAS. Ainsi, l'adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la modernisation de la surveillance est reportée au 4^e trimestre 2018. D'ici là, l'OFAS poursuivra le dialogue avec les acteurs impliqués afin de résoudre autant que possible les divergences exprimées dans le cadre de la procédure de consultation menée du 5 avril au 13 juillet 2017.

- ▶ **Le message concernant le développement continu de l'assurance-invalidité est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 15 février 2017.

- ▶ **Les rapports rédigés en réponse aux postulats 14.3915 Bruderer Wyss «Aide sociale. Faire toute la transparence sur l'évolution des coûts et sur les mandats attribués à des entreprises privées» et 14.3892 Groupe socialiste «Aide sociale. Renforcer la transparence plutôt que faire de la polémique», ainsi que le rapport sur les bases légales de la formation élémentaire AI et de la formation pratique (en réponse au postulat Lohr 13.3615) sont approuvés.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 6 septembre 2017, le rapport «Évolution des coûts dans l'aide sociale» en réponse aux postulats Groupe socialiste (14.3892) et Bruderer Wyss (14.3915). Le 5 juillet 2017, il a adopté le rapport sur les bases légales de la formation élémentaire AI et de la formation pratique en réponse au postulat Lohr (13.3615).

Objectif 5 : Renforcer la cohésion sociale et développer les relations culturelles

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» pour la période 2014 à 2020 est adopté dans la mesure du possible.***

Les discussions sur la participation de la Suisse au programme «Europe Créative» se sont poursuivies en 2017. Plusieurs points restent pendents, entre autres la question des conditions d'application provisoire de l'accord, en particulier dans le contexte de l'harmonisation du droit suisse à la directive européenne «Services de médias audiovisuels» ainsi que celle de l'éventuel assujettissement de l'accord à un accord-cadre institutionnel. Le message n'a donc pas pu être adopté.

- ▶ **Une stratégie visant à intensifier les échanges linguistiques à l'intérieur de la Suisse à l'école obligatoire est mise au point en collaboration avec les cantons en 2017.**

Afin de donner de nouvelles impulsions à la promotion des échanges et de la mobilité sur les plans national et international, la Confédération (SEFRI, OFC, OFAS) et les cantons (CDIP) ont créé la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) le 24 mars 2016. La fondation est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. La Confédération et les cantons ont approuvé à fin octobre 2017 une stratégie commune de promotion des échanges et de la mobilité.

- ▶ **La promotion de l'italien en dehors de l'aire italophone doit être renforcée. En 2017, l'OFC définit les domaines et les critères d'encouragement et publie un premier appel à projets.**

Les domaines et les critères d'encouragement ont été définis et une première mise au concours de contributions à des projets a été publiée en 2017. À fin octobre 2017, 14 demandes avaient été déposées concernant les domaines suivants : élaboration de matériel didactique en italien ; projets culturels et de sensibilisation ; programmes de maturité bilingue avec l'italien.

- ▶ **Le rapport sur le potentiel que représente le secteur des jeux vidéo en Suisse pour la culture, la science et l'économie (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 15.3114) est adopté.***

Le postulat Fehr Jacqueline (15.3114) charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur le secteur des jeux vidéo en Suisse. En raison des analyses détaillées qu'il a fallu réaliser, le rapport n'a pas pu être terminé en 2017.

Objectif 6 : Encourager l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre

Atteint

- ▶ **Le centre de services destiné à assister les cantons et les communes dans leurs contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics et/ou dans l'octroi de subventions entre en activité.**

Depuis 2017, le BFEG dispose d'un centre de services qui propose aux cantons et aux communes notamment les prestations suivantes : soutien pour la mise en place et la réalisation de contrôles à l'aide de listes de contrôle et de manuels, mise sur pied d'un groupe d'experts et mise en relation avec des spécialistes, allègement administratif pour les autorités et les entreprises via une reconnaissance mutuelle des contrôles achevés avec succès, offres de formation continue pour les spécialistes de l'administration publique.

- ▶ **Les résultats de l'analyse détaillée des conciliations et des actions en justice intentées en vertu de la loi sur l'égalité entre 2004 et 2015 sont publiés au premier semestre 2017.**

Le rapport de recherche relatif à l'analyse des conciliations et des actions en justice intentées au niveau cantonal a été publié le 14 juin 2017.

- ▶ **Le rapport «Agir plus efficacement contre le harcèlement obsessionnel en Suisse» (en réponse au postulat 14.4204 Feri) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 11 octobre 2017. Le même jour a aussi été publié le rapport de recherche sur les mesures de lutte contre le harcèlement obsessionnel.

Objectif 7 : Garantie et développement de la production statistique

Atteint

- ▶ **Le rapport donnant suite au postulat 15.3463 Cassis «Réduire la bureaucratie. Simplifier la collecte des données pour la statistique des institutions médico-sociales» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 8 décembre 2017.

- ▶ **Le rapport d'évaluation sur le système de recensement de la population 2010, en exécution de la loi sur le recensement fédéral de la population, est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 1^{er} décembre 2017.

- ▶ **Dans le cadre de l'élargissement des bases de données (santé2020), les résultats du domaine «patients ambulatoires des hôpitaux» sont présentés et le premier relevé dans le domaine «cabinets médicaux et centres ambulatoires» est achevé avant fin décembre 2017.**

Les résultats du relevé des données sur les patients du domaine hospitalier ambulatoire ont été publiés le 27 novembre 2017. Le premier relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires s'est achevé le 30 juin 2017.

Objectif 8 : Améliorer l'accès aux données de l'administration publique

Atteint

- ▶ **La conception de l'accès en ligne aux archives de la Confédération et de l'infrastructure de numérisation apparentée est terminée.**

La conception de l'accès en ligne aux archives de la Confédération et de l'infrastructure de numérisation apparentée a été achevée fin 2017.

- ▶ **Au moins cinq administrations supplémentaires de deux échelons fédéraux ont publié leurs données sur le portail OGD opendata.swiss.**

À ce jour, 45 administrations ont publié leurs données sur opendata.swiss, soit 20 de plus qu'à fin 2016. Parmi celles-ci, on compte l'AFF, la Ville de Bâle ou le Canton de Thurgovie.

Objectif 9 : Optimisation des conditions-cadres des prestations météorologiques et climatologiques

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport «Harmonisation nécessaire entre les organismes émettant des alertes météorologiques» (en réponse au postulat Vogler 14.3694) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Harmonisation nécessaire entre les organismes émettant des alertes météorologiques» (en réponse au po. Vogler 14.3694) le 22 novembre 2017.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie est adoptée.**

En raison de retards dus à des incertitudes en rapport avec l'Open Government Data (OGD), cette révision a dû être repoussée d'une année environ.

Département de justice et police

Objectif 1 : Migration et intégration

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Normes procédurales et systèmes d'information).***

Des clarifications complémentaires ont été nécessaires suite à l'évaluation des résultats de la consultation, ce qui a retardé l'adoption du message.

- ▶ **Les travaux de mise en œuvre en vue de l'accélération des procédures d'asile (rédaction des ordonnances et plan sectoriel Asile) sont en cours.***

La Confédération, en collaboration avec les cantons, les villes et les communes, a poursuivi en 2017 les travaux de mise en œuvre de la loi sur l'asile révisée. Le 30 août 2017, le Conseil fédéral a mis en consultation, jusqu'au 30 novembre 2017, les projets de modification de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure (OA 1), de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA 2), de l'ordonnance 3 sur l'asile relative au traitement des données personnelles (OA 3) et de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE). Le 25 octobre 2017, il a adopté l'ordonnance relative à l'approbation des plans des centres fédéraux et fixé la date de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Enfin, il a adopté le plan sectoriel Asile le 20 décembre 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport marquant la conclusion du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.**

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 25 octobre 2017.

- ▶ **Les mesures de maîtrise de la crise des réfugiés visant à accueillir 3000 personnes entre le milieu de l'année 2015 et la fin du premier semestre 2018 sont mises en œuvre comme prévu. Le Conseil fédéral a pris sa décision concernant la possibilité d'accueillir et d'intégrer d'autres groupes de réfugiés, après épuisement des contingents autorisés.**

À fin 2017, la Suisse avait accueilli, dans le cadre de l'action humanitaire décidée en 2015 par le Conseil fédéral, 1475 personnes via le programme européen de relocalisation, 999 personnes dans le cadre de mesures de réinstallation et 490 personnes ayant bénéficié d'un visa humanitaire pour rejoindre des membres de leur famille. La décision de 2015 a ainsi pu être mise en œuvre selon la planification établie. Le Conseil fédéral avait décidé une nouvelle action humanitaire en décembre 2016 en faveur de réfugiés particulièrement vulnérables ayant fui le conflit en Syrie. Cette initiative a permis la réinstallation de 590 personnes au total (situation fin 2017).

- ▶ **La structure pour la coopération migratoire internationale (structure IMZ) a été évaluée et, au besoin, adaptée.**

Le DFJP et le DFAE ont signé, le 6 avril 2017, une convention de coopération relative à la nouvelle structure IMZ. L'organe de direction IMZ et le comité IMZ se sont réunis à échéances régulières dans le courant de 2017 pour mettre en œuvre la nouvelle organisation, moyennant l'adaptation de la direction de la structure, la nomination du nouvel ambassadeur chargé du développement, du déplacement forcé et de la migration, et moyennant également la répartition, entre le DFJP et le DFAE, des dossiers placés jusque-là sous la responsabilité de l'ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations.

- ▶ **La Suisse s'est engagée au niveau européen pour une application stricte de Schengen/Dublin et pour une clé solidaire de répartition en Europe des personnes à protéger.**

La Suisse s'est investie sur le plan tant politique qu'opérationnel dans la gestion de la crise des réfugiés. Parmi ses engagements, on mentionnera en particulier l'envoi de spécialistes dans les centres spéciaux d'enregistrement (hotspots) via le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), un soutien d'ordre politique en faveur d'une refonte du système Dublin avec l'instauration d'une clé de répartition, un soutien à la réalisation de projets en Grèce et en Afrique du Nord et l'organisation à Berne, le 13 novembre 2017, de la troisième rencontre du Groupe de contact pour la Méditerranée centrale. Au nombre des principales contributions de la Suisse figurent aussi l'accueil de requérants d'asile dans le cadre du programme européen de relocalisation et l'accueil de réfugiés en vue d'une réinstallation durable.

- ▶ **Des mesures ont été engagées pour renforcer la surveillance de la Confédération sur l'exécution par les cantons de l'accord sur la libre circulation des personnes afin de réduire les différences entre les cantons et d'éviter les abus.**

Le 23 novembre 2016, le Conseil fédéral avait décidé d'informer les Commissions de gestion de ce qu'en raison des mesures d'économies adoptées par le Parlement, les ressources nécessaires pour de nouvelles activités opérationnelles de la Confédération ne seraient pas disponibles. De fait, il n'a pas été possible de mettre en œuvre la majorité des mesures envisagées. Celles destinées à réduire les différences entre les cantons et à prévenir les abus éventuels concernant l'exécution de la libre circulation des personnes ont néanmoins pu être mises en œuvre en 2017.

Objectif 2 : Sécurité et lutte contre la criminalité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport «Analyse des délais de conservation des profils ADN» (en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national 16.3003) est adopté.**

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le rapport pendant l'année sous revue. Décision a été prise de combiner le traitement de cet objet avec celui de la motion Vitali (15.4150) «Pas de protection pour les criminels et les violeurs», qui se réfère à la même loi.

- ▶ **Le rapport «Mieux protéger pénalement les employés de l'État contre les actes de violence» (en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national 13.4011) est adopté.**
Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 1^{er} décembre 2017.
- ▶ **La consultation sur un projet de base légale concernant une réglementation des précurseurs d'explosifs est ouverte.**
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 8 décembre 2017.
- ▶ **La consultation sur une modification de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (lutte contre le terrorisme) est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur un avant-projet de loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme le 8 décembre 2017.
- ▶ **La consultation sur l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, du 16 mai 2005 et de son protocole additionnel du 22 octobre 2015, ainsi que sur l'évaluation de l'arsenal pénal contre le terrorisme et la criminalité organisée est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 21 juin 2017. Celle-ci a duré jusqu'au 20 octobre 2017.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 11 octobre 2017.
- ▶ **La consultation sur la révision de la procédure pénale est ouverte.**
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 1^{er} décembre 2017.

Objectif 3 : Coopération internationale en matière de justice et de police

En majeure partie atteint

- ▶ **Les accords concernant le renforcement et la simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (traité de Prüm) et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à EURODAC sont signés.**
Les négociations relatives au traité de Prüm et à l'accès des autorités suisses à EURODAC ont pu être menées à terme. En raison toutefois de retards du côté de l'UE, il n'a pas été possible de signer les deux accords avant la fin de 2017.
- ▶ **L'accord intergouvernemental avec le Kenya a été approuvé par le Conseil fédéral.**
Le Conseil fédéral a approuvé l'accord intergouvernemental avec le Kenya dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale le 3 mars 2017.
- ▶ **Le message portant approbation et mise en œuvre des accords n° 94 et n° 100 du Conseil de l'Europe sur la coopération administrative transfrontalière a été adopté par le Conseil fédéral.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 30 août 2017.

- ▶ **La consultation relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218) est ouverte.**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 28 juin 2017. Celle-ci a duré jusqu'au 20 octobre 2017.

- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

En 2017, l'UE a notifié à la Suisse 15 développements de l'acquis de Schengen. Il n'y a pas eu de développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Au total, 14 des 15 développements de l'acquis de Schengen étaient de portée mineure, de sorte que le Conseil fédéral ou le département compétent a pu en décider la reprise lui-même ; une adaptation du droit n'a été nécessaire que dans 3 de ces 14 cas : les modifications de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV) et de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) sont entrées en vigueur le 28 mars, le 7 avril respectivement le 7 juin 2017. Seule la reprise et la mise en œuvre de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes nécessite l'approbation du Parlement, de sorte que le Conseil fédéral a procédé aux échanges de notes requis «sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles». La procédure est en cours : la consultation a été ouverte le 29 septembre 2017.

Objectif 4 : Cohésion sociale

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une révision du code civil (droit des successions).***

Le développement des dispositions relatives à la transmission d'entreprises ayant pris plus de temps que prévu, le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le message pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport d'évaluation de différentes questions en lien avec les nouvelles autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Premières expériences avec le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte» le 29 mars 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel relatif à la révision partielle du code des obligations (amélioration de la protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur).**

L'adoption du message additionnel a pris du retard, car le Conseil fédéral doit préalablement le soumettre, avec le projet de loi, aux partenaires sociaux.

- ▶ **Le rapport analysant les problèmes juridiques et pratiques de la garde alternée et évaluant des propositions de solutions (en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national 15.3003) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 8 décembre 2017.

- ▶ **Le rapport sur des améliorations de la situation juridique des enfants nés sans vie (en réponse au postulat Streiff-Feller 14.4183) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 3 mars 2017.

Objectif 5 : Institutions de l'État

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur le Tribunal fédéral.**

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur l'avant-projet de révision de la loi sur le Tribunal fédéral le 6 septembre 2017 et chargé le DFJP de préparer le message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)».***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juillet 2017.

- ▶ **La consultation sur la révision de la procédure civile est ouverte.**

Les travaux ont pris plus de temps que prévu, car le projet de révision doit aussi mettre en œuvre d'autres interventions parlementaires.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une base légale pour la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme.***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 28 juin 2017. Celle-ci a duré jusqu'au 30 octobre 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé et décidé de la suite de la procédure.**

Le message est prêt, mais le Conseil fédéral n'a pas pu l'adopter avant la fin de l'année sous revue en raison du grand nombre d'objets à traiter avant le 31 décembre.

Objectif 6 : Place économique suisse

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à une loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus par l'État (loi sur l'eID) et décidé de la suite de la procédure.***

Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et décidé de la suite de la procédure.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur l'édition et la modification d'actes relatifs à la protection des données.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 15 septembre 2017, le message concernant la loi fédérale sur la révision de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la modernisation du droit d'auteur.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 22 novembre 2017.

Objectif 7 : Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juillet 2017.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1 : Développement de l'armée (DEVA) et projets du domaine Défense

En majeure partie atteint

- ▶ **Les ordonnances nécessaires au lancement de la mise en œuvre du DEVA sont adoptées.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 22 novembre 2017 la révision d'une série d'ordonnances qui précisent le cadre de la loi révisée sur l'armée au regard du développement de l'armée (DEVA).

- ▶ **Le Conseil fédéral a rendu sa décision concernant la partie «programme» du plan sectoriel militaire 2017 (PSM 2017) et les sites principaux de l'armée.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 8 décembre 2017 la partie «programme» du plan sectoriel militaire 2017.

- ▶ **Le système de disponibilité pour la milice à disponibilité élevée est en place; le lancement des écoles de cadres selon le nouveau modèle de formation est assuré ; les nouvelles structures administratives sont prêtes.**

Le système de disponibilité a été préparé, le lancement des écoles de cadres selon le nouveau modèle de formation est assuré, les structures administratives sont prêtes.

- ▶ **Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement de l'infrastructure de réseau de l'armée (FITANIA) : la construction du centre de calcul CAMPUS a commencé. Dans le projet Télécommunication de l'armée, l'adéquation de la radio tactique de nouvelle génération pour l'usage par la troupe a été testée. La première étape de la consolidation de la dorsale (backbone) du Réseau de conduite suisse est terminée.**

La construction du centre de calcul CAMPUS a commencé en juin 2017. Dans le domaine des télécommunications de l'armée, l'aptitude à l'emploi par la troupe a été testée et les essais techniques sont achevés. À l'exception de deux emplacements, les mesures de construction liées à la première étape de la consolidation de la dorsale du Réseau de conduite suisse ont été entièrement mises en place.

- ▶ **La disponibilité du service de police aérienne a été étendue et est désormais assurée de 08 : 00 à 18 : 00 heures tous les jours, y compris en fin de semaine et durant les jours fériés.**

La disponibilité étendue est assurée depuis janvier 2017.

- ▶ **Les processus et la méthode de vérification de la réalisation des prestations prévues par le profil de prestations de l'armée sont définis et prêts à l'emploi.**

La méthode et les processus de vérification de la réalisation des prestations prévues par le profil de prestations de l'armée sont en cours d'élaboration par le Controlling de la disponibilité de l'armée, mais ne sont pas encore prêts à l'emploi.

Objectif 2 : Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS

En majeure partie atteint

- ▶ **La révision de l'ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP) est mise en application. L'amélioration du controlling des achats au DDPS est assurée. Les systèmes informatiques sont paramétrés en conséquence d'ici la fin 2017.**

L'ordonnance révisée sur l'organisation des marchés publics (Org-OMP) est mise en application au sein du DDPS. Le controlling des achats au DDPS est assuré en étroite collaboration avec le controlling des achats de la Confédération. L'adaptation des systèmes informatiques est planifiée sous la conduite de l'OFCL dans le cadre du projet fédéral visant à respecter le cadre de l'Org-OMP.

- ▶ **La planification de la mise en œuvre du concept de stationnement de l'armée ainsi que de la réduction correspondante du parc immobilier principal et du parc à disposition est prête.**

La planification de la mise en œuvre du concept de stationnement est prête ; sa mise en œuvre est pilotée par la task force Immobilier DDPS.

Objectif 3 : Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)

Atteint

- ▶ **Le concept détaillé de l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) est consolidé en collaboration avec les partenaires de la Confédération, les cantons et les tiers, et adopté par la plateforme politique du RNS.**

Le concept détaillé a été consolidé en collaboration avec les partenaires de la Confédération, les cantons et les tiers, et a été adopté le 14 novembre 2017 par la plateforme politique du RNS.

Objectif 4 : Protection de la population et protection civile

En majeure partie atteint

- ▶ **Le projet mis en consultation de révision de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et le message à l'attention du Parlement ont été approuvés.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 1^{er} décembre 2017 le projet mis en consultation de révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Le message n'a pas pu être traité par le Conseil fédéral en 2017.

- ▶ **La révision de l'ordonnance du 20 octobre 2010 sur les interventions ABCN est adoptée.***

La révision de l'ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel (ordonnance sur les interventions de l'État-major fédéral de la protection de la population) a connu des retards lors de la phase de consultation. Elle n'a pu être adoptée par le Conseil fédéral en 2017.

- ▶ **La révision de l'ordonnance du 18 août 2010 sur l'alarme est adoptée.**
Le Conseil fédéral a adopté le 15 février 2017 une modification de l'ordonnance sur l'alarme qui permet de régler sur le plan juridique le nécessaire maintien de la valeur du réseau radio de sécurité Polycom. La version modifiée de l'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017.
- ▶ **L'exercice général d'urgence 2017 (EGU 17) a eu lieu et a été analysé.**
L'exercice général d'urgence 2017 (EGU 2017) s'est déroulé du 26 au 28 septembre 2017 et a été analysé.
- ▶ **Le changement de technologie pour les composants nationaux du système radio de sécurité POLYCOM 2030 est en cours et la planification du remplacement des stations de base est réalisée.**
Le changement de technologie pour les composants nationaux est en cours et le remplacement des stations de base est planifié.
- ▶ **Les prochaines étapes de la procédure relative au réseau de données sécurisé (RDS) en rapport avec POLYDATA ont été décidées.**
Le Conseil fédéral a pris connaissance le 1^{er} décembre 2017 de la solution consensuelle avancée pour l'avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication de la protection de la population. Les prochaines étapes du développement des systèmes requis ont été décidées et le DDPS a été chargé de préparer un message sur la réalisation du RDS avec le système Polydata et le remplacement du système Vulpus.
- ▶ **Le rapport sur l'avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication pour la protection de la population (en réponse au postulat Glanzmann 15.3759) est adopté.***
Le Conseil fédéral a approuvé le 1^{er} décembre 2017 le rapport présentant la solution consensuelle avancée pour l'avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication de la protection de la population.

Objectif 5 : Loi sur le renseignement

Atteint

- ▶ **Les travaux nécessaires sont terminés de manière à ce que la loi et les ordonnances y relatives puissent entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2017.**
La loi sur le renseignement et les ordonnances y relatives sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

Objectif 6 : Promotion du sport et adaptation des bases légales dans le domaine du sport

Partiellement atteint

- ▶ **Le plan d'action relatif aux concepts sur le sport populaire, le sport d'élite et les infrastructures sportives pour la mise en application de l'encouragement au sport de la Confédération est mis en œuvre conformément aux décisions du Conseil fédéral.**

Le plan d'action relatif aux concepts sur le sport populaire, le sport d'élite et les infrastructures sportives pour la mise en application de l'encouragement au sport de la Confédération a été mis en œuvre conformément aux décisions du Conseil fédéral.

- ▶ **Le projet de message en vue de l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives est prêt, pour autant que la loi fédérale sur les jeux d'argent ait été adoptée par le Parlement.**

Le projet de message n'a pu être présenté au Conseil fédéral en 2017 en raison du délai référendaire de la loi sur les jeux d'argent, qui échoit en janvier 2018.

Objectif 7 : Mensuration nationale

Partiellement atteint

- ▶ **Le modèle topographique du paysage suisse (MTP) et les modèles cartographiques numériques (MCN) ont été développés.**

Les travaux concernant le modèle topographique du paysage suisse et les modèles cartographiques numériques sont en cours.

- ▶ **Le développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du portail géographique correspondant (map.geo.admin.ch) est assuré.**

L'utilisation de l'infrastructure fédérale de données géographiques et du portail correspondant se déroule comme prévu, le nombre d'utilisateurs est en progression constante.

Département des finances

Objectif 1 : La Confédération pourvoit à l'équilibre de son budget et garantit des prestations étatiques efficaces

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté – en vue des déficits structurels prévus dans le plan financier 2018 à 2020 – des mesures qui doivent permettre de respecter les exigences du frein à l'endettement. Il a ensuite discuté de la procédure à suivre pour les réformes structurelles.***

Le budget 2018, qui a été adopté par le Conseil fédéral le 23 août 2017 à l'intention du Parlement, respecte les exigences du frein à l'endettement. Les mesures d'économies prises par le Conseil fédéral sont décrites dans le message concernant le budget 2018. Le Conseil fédéral a débattu en mars 2017 de la procédure à suivre pour élaborer des réformes structurelles et a mené le 8 novembre une première discussion sur d'éventuelles mesures.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant le projet DaziT (renouvellement intégral et modernisation des processus opérationnels et de l'informatique de l'Administration fédérale des douanes).***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 15 février 2017.

- ▶ **Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons 2016–2019 est prêt à faire l'objet d'une consultation interne à l'administration.**

Le rapport est disponible et prêt à faire l'objet d'une consultation interne à l'administration.

- ▶ **Le rapport sur la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons (en réponse à la motion 13.3363 de la CdF-N) est prêt à faire l'objet d'une consultation interne à l'administration.**

Le rapport est disponible, mais la position des cantons n'a pas encore pu être intégrée, car elle ne sera connue qu'en 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Évaluation de (grands) projets» (en réponse au postulat 14.4012 de la CdG-E).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Évaluation de (grands) projet» le 25 octobre 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Évaluation d'Hermès 5» (en réponse au postulat 14.4011 de la CdG-E).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Évaluation d'Hermès 5» le 25 octobre 2017.

- ▶ **Adaptation des opérations de paiement de la Confédération aux normes européennes : le projet partiel «Formats ISO 20022» est prêt.**

Le projet est disponible et a été mis en œuvre le 31 décembre 2017.

Objectif 2 : La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle ordonnance sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises, à condition que cette réforme soit acceptée lors de la votation référendaire.***

L'adoption d'une ordonnance n'est plus nécessaire, car la troisième réforme de l'imposition des entreprises a été rejetée par le peuple le 12 février 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation portant sur la révision de la loi sur le contrat d'assurance et a adopté le message, pour autant que le projet soit largement soutenu.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation le 28 juin 2017 et a adopté le message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en consultation la révision de la loi sur la surveillance des assurances et a adopté le message, pour autant que le projet soit largement soutenu.***

De nombreuses questions importantes pour la branche ont nécessité de longues recherches. En outre, selon la volonté du Parlement, les règles concernant les assurances doivent être traitées non pas dans le cadre des projets de loi sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements financiers (LEFin), mais dans le cadre de la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Cette dernière n'a pas pu être mise en consultation, car le vote final du Parlement sur la LSFin et la LEFin n'avait pas encore eu lieu fin 2017.

- ▶ **En matière d'imposition des couples mariés, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD).***

Le 9 juin 2017, le Conseil fédéral a discuté du calendrier des réformes fiscales et adopté les lignes directrices du Projet fiscal 17 (PF 17). Il a aussi décidé que la réforme de l'imposition du couple et de la famille doit lui être soumise au printemps 2018, en même temps que le message sur le PF 17. Le Conseil fédéral décidera à ce moment-là d'un éventuel échelonnement des projets.

- ▶ **Après la votation sur l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» (ou sur un contre-projet correspondant), le Conseil fédéral a, sur la base du rapport d'une commission d'experts, décidé au plus tôt fin 2017 de la suite de la procédure à adopter en ce qui concerne la réforme de l'impôt anticipé.***

Étant donné que les débats relatifs à l'initiative populaire se poursuivent aux Chambres fédérales et que celle-ci n'a pas pu être soumise à votation populaire en 2017, le Conseil fédéral n'a pas pu se prononcer sur la suite de la procédure à adopter en ce qui concerne la réforme de l'impôt anticipé.

- ▶ **Sous réserve qu'un accord spécifique puisse être conclu avec les États-Unis, le Conseil fédéral a mené la consultation et adopté le message sur la mise en œuvre d'un accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1.***

Aucun accord FATCA selon le modèle 1 n'a pu être conclu, car les États-Unis ne remplissent pas les conditions-cadres requises (la nouvelle convention contre les doubles impositions est toujours bloquée devant le Parlement américain, la mise en place de la nouvelle administration a occasionné des retards et aucune solution n'a été trouvée en matière de demandes groupées).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté un message global ou les messages relatifs à l'activation bilatérale de la norme EAR sur la base du MCAA (Multilateral Competent Authority Agreement) avec une douzaine de pays.***

Lors de sa séance du 16 juin 2017, le Conseil fédéral a adopté le message sur l'introduction à partir de 2018/2019 de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 États partenaires.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'évaluation des dispositions suisses applicables aux banques d'importance systémique («too big to fail», TBTF) et a octroyé d'éventuels mandats subséquents pour réduire davantage encore les risques en la matière.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 28 juin 2017 et chargé le DFF d'élaborer un projet de consultation en matière d'exigences de capital *gone concern* pour les banques d'importance systémique tournées vers le marché national.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené la consultation et défini la suite de la procédure relative à la réforme du système suisse de garantie des dépôts.***

L'élaboration de règles relatives au paiement des dépôts des clients en cas de crise nécessite plus de travail que prévu. En outre, selon la volonté du Parlement, les dispositions relatives à l'insolvabilité des banques doivent être supprimées des projets de loi sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements financiers (LEFin). Le vote final du Parlement sur la LSFin et la LEFin n'avait pas encore eu lieu fin 2017. Il sera judicieux d'organiser une consultation commune pour les dispositions relatives à la garantie des dépôts et à l'insolvabilité dès que le Parlement aura pris sa décision.

- ▶ **Les procédures d'équivalence avec l'UE du règlement concernant les marchés d'instruments financiers (Markets in Financial Instruments Regulation, MiFIR) et du règlement sur l'infrastructure du marché européen (European Market Infrastructure Regulation, EMIR) ont débuté ; la procédure concernant la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Alternative Investment Fund Managers Directive, AIFMD) est achevée.**

En relation avec l'art. 23 MiFIR, la reconnaissance de l'équivalence est limitée à une année (reconnaissance des plates-formes de négociation suisses). Pour ce qui est de l'art. 46, l'Union européenne n'a pas encore entamé de discussions avec la Suisse. En ce qui concerne le règlement EMIR (reconnaissance de la réglementation des produits dérivés), les discussions ont commencé, mais n'ont pas encore pu aboutir. La Commission européenne doit encore prendre sa décision concernant l'AIFMD.

- ▶ **La Suisse a participé activement à l'élaboration du cadre prévu par l'OCDE pour l'évaluation de la mise en œuvre des mesures BEPS, et les processus nécessaires sont lancés.**

La Suisse est membre du groupe de pilotage du cadre inclusif sur le BEPS. Elle a exercé une influence directe sur le choix des critères appliqués pour évaluer les standards minimaux et a fourni, en collaboration avec d'autres autorités, les informations nécessaires pour répondre aux questionnaires afférents. Les processus nécessaires ont été lancés.

- ▶ **Sur la base du 4^e rapport d'évaluation du GAFI, le Conseil fédéral a analysé les résultats obtenus, les recommandations et les mesures à prendre, et a pris une décision sur les mesures correspondantes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.***

Sur la base du 4^e rapport d'évaluation du GAFI, le Conseil fédéral a fixé le 28 juin 2017 les lignes directrices pour les travaux de suivi et chargé le DFF d'élaborer un projet destiné à la consultation.

- ▶ **Le groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent (avec le concours de trois de ses groupes de travail) a établi des analyses de risques et informé le Conseil fédéral à ce sujet.**

Le rapport «Blanchiment d'argent et financement du terrorisme par le biais d'organismes à but non lucratif» a été soumis le 28 juin 2017 au Conseil fédéral et publié. Le rapport «Vue d'ensemble de l'accès aux données du registre foncier en Suisse» a été publié le 31 octobre 2017. Un rapport sur l'utilisation d'argent liquide en Suisse et une analyse des infractions préalables au blanchiment d'argent que sont l'escroquerie et la corruption, sont en cours de rédaction. Le Conseil fédéral a été informé en décembre 2017 des rapports susmentionnés par l'intermédiaire de la note d'information annuelle portant sur le mandat du groupe de coordination.

- ▶ **Le Conseil fédéral a signé au moins trois nouvelles conventions contre les doubles impositions (CDI) ou trois protocoles d'amendement de CDI existantes.**

Le Conseil fédéral a signé quatre CDI ou protocoles d'amendement de CDI (Pakistan, Kosovo, Équateur et Zambie).

- ▶ **Les procédures amiables selon les conventions contre les doubles impositions seront effectuées dans le respect des directives de l'organisme international concerné. Les processus nécessaires sont définis et mis en œuvre.**

Les procédures amiables sont effectuées dans le respect des directives. Les processus requis pour diriger les procédures amiables ont été adaptés aux directives de l'OCDE et du FTA MAP Forum (FTA : Forum on Tax Administration ; MAP : Mutual Agreement Procedure), puis définis et mis en œuvre. L'examen par les pairs de la Suisse, réalisé sous l'égide du FTA MAP Forum, n'a révélé aucun déficit notable.

- ▶ **Le projet de promotion de la place financière est mis en œuvre. Fin 2017, un ou deux projets concrets de promotion auront été réalisés à l'étranger.**

Deux projets de promotion ont été réalisés à l'étranger grâce au voyage en Asie du chef du département en avril 2017 et à la participation active au Fintech Festival à Singapour en novembre 2017.

Objectif 3 : La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a créé une forme d'autorisation pour les nouvelles technologies financières, a pris connaissance des résultats de la consultation et a adopté le message correspondant.***

Le Conseil fédéral a mené la consultation concernant les modifications de la loi et de l'ordonnance sur les banques dans le domaine des technologies financières (FinTech) entre le 1^{er} février et le 8 mai 2017. Le 5 juillet 2017, il a pris connaissance des résultats de la consultation et a décidé de renoncer à l'élaboration d'un message concernant une révision de la loi sur les banques, car le projet de création d'une nouvelle forme d'autorisation a déjà été entièrement intégré au projet LSFIn/LEFin par le Parlement et pourra être mis en œuvre plus rapidement par ce biais. Les modifications de l'ordonnance sur les banques ont été adoptées le même jour et entreront en vigueur le 1^{er} août 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évaluation de l'efficacité de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) et a décidé de la suite de la procédure.***

Le 26 avril 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évaluation de l'efficacité de cette stratégie et a décidé de l'élaboration d'une stratégie complémentaire de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années 2018 à 2022 et d'un plan de mise en œuvre.

Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé du renouvellement de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du Fonds monétaire international pour cinq ans supplémentaires, jusqu'en 2022.***

Le 15 février 2017, le Conseil fédéral a décidé du renouvellement de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du Fonds monétaire international jusqu'en 2022.

- ▶ **Le Conseil fédéral a conclu avec certains États partenaires des conventions sur les conditions d'accès aux marchés étrangers, ou sur la coopération en matière de surveillance. Les mémorandums actuels (avec l'Autriche et le Royaume-Uni) relatifs à la coopération en matière de surveillance sont prolongés dans le cadre de l'EAR.***

La conclusion d'un accord avec Israël a permis d'améliorer concrètement l'accès au marché. Un accord a également été signé avec l'Autriche. Les discussions avec la France et l'Italie ont pu être poursuivies. Le dialogue avec le Royaume-Uni sur les questions financières dans le cadre de la stratégie «Mind the Gap» du Conseil fédéral a également progressé.

- ▶ **Sur la base du rapport du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, relatif à la phase 2 du processus d'examen par les pairs, le Conseil fédéral a analysé les conséquences et les actions nécessaires, et a décidé de mesures adéquates.***

Le 30 août 2017, le Conseil fédéral a, sur la base du rapport, débattu des conséquences et des actions nécessaires et a demandé l'élaboration d'un projet destiné à la consultation.

- ▶ **Le dialogue avec les institutions de l'UE en matière de réglementation et d'accès aux marchés dans le secteur des services financiers s'est intensifié : un dialogue sur la réglementation et des réunions portant sur les aspects techniques ont eu lieu.**

Le dialogue avec l'UE sur les questions financières et sur la réglementation s'est tenu à Berne le 19 octobre 2017. Des réunions portant sur les aspects techniques ont également eu lieu tout au long de l'année.

- ▶ **La Suisse a participé à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence de l'Allemagne. Elle a travaillé activement au renouvellement de sa participation en 2018.**

La Suisse a participé activement aux réunions des ministres des finances du G20 sous présidence de l'Allemagne ainsi qu'à d'autres réunions et groupes de travail dans le cadre du volet financier du G20. Elle a par ailleurs été invitée à participer au volet financier présidé par l'Argentine en 2018.

Objectif 5 : La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main d'œuvre indigène est mieux exploité

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) en ce qui concerne la déductibilité des frais de garde des enfants par des tiers.***

Le Conseil fédéral a mené la consultation du 5 avril au 12 juillet 2017.

Objectif 6 : La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transports et de communications répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené la consultation et, le cas échéant, a adopté le message relatif à l'introduction d'une vignette électronique.***

Le Conseil fédéral a mené la consultation du 21 juin au 13 octobre 2017. Le temps à disposition avant la fin de l'année n'a pas permis de soumettre le message au Conseil fédéral en 2017.

Objectif 7 : La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques

En majeure partie atteint

▶ **Les connaissances linguistiques des collaborateurs de l'administration fédérale ont été évaluées et l'enregistrement des données est terminé.**

Les collaborateurs de tous les départements et de la Chancellerie fédérale ont commencé à saisir leurs connaissances linguistiques avant le 31 décembre 2017. Les départements ont néanmoins demandé une prolongation jusqu'au 31 janvier 2018 de la phase de saisie des données par les collaborateurs dans le cadre de l'autoévaluation des connaissances linguistiques. Pour le domaine Défense du DDPS, la fin de la phase de saisie des données est prévue pour juin 2018 en raison d'une réorganisation interne.

▶ **L'évaluation de la politique de plurilinguisme a été structurée, les priorités ont été définies et l'analyse préliminaire est terminée.**

L'évaluation a été structurée et simplifiée, les priorités ont été définies et l'analyse préliminaire a été réalisée.

Objectif 8 : Développement de l'informatique de la Confédération

En majeure partie atteint

▶ **Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur 2017 pour la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2016–2019.**

Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur 2017 le 26 avril 2017.

▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération.**

La stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération n'a pas pu être adoptée en 2017. En effet, le Conseil fédéral a décidé le 26 avril 2017, lors de l'adoption du plan directeur 2017, de fixer le délai d'adoption de la stratégie au premier trimestre 2018, car l'élaboration en collaboration avec les départements demande plus de temps que prévu. Le contenu de la stratégie est néanmoins disponible depuis fin 2017.

▶ **Concernant le programme SPT2020 (nouvelle génération de systèmes de postes de travail) : la conception des nouveaux systèmes de postes de travail (SPT) et de l'harmonisation des plateformes de production est terminée, et le Conseil fédéral a décidé la validation de l'étape 2. Le début de l'introduction des nouveaux SPT a eu lieu au dernier trimestre 2017.**

La conception des nouveaux systèmes de postes de travail est terminée, et le Conseil fédéral a libéré la deuxième partie du crédit d'engagement le 15 février 2017. L'introduction des nouveaux SPT a, comme prévu, commencé au dernier trimestre 2017. Seule la conception de l'harmonisation des plateformes de production n'est pas encore achevée, car des analyses et vérifications approfondies ont été nécessaires, eu égard à la complexité du projet.

- ▶ **Après son introduction au sein du DDPS et de l'AFD, la mise en œuvre du programme UCC (Unified Communication and Collaboration) est terminée.**

L'introduction d'UCC et la suppression de la téléphonie analogique ont été réalisées dans toute l'administration fédérale et dans le respect du budget. Toutes les anciennes installations téléphoniques ont, comme prévu, été supprimées, à l'exception de quelques installations du DDPS. Pour des raisons d'exploitation des synergies, ces installations seront finalement supprimées dans le cadre d'un projet de remplacement de l'ensemble des installations du DDPS (y c. des solutions spéciales), dont l'objet s'étend au-delà du programme UCC. Les ressources financières allouées au programme UCC nécessaires à leur suppression ont été transférées au DDPS.

- ▶ **Futures plateformes d'assistance de l'administration fédérale : la stratégie informatique de planification des ressources d'entreprise, prévue pour 2023, est au stade de projet.**

Le projet de stratégie «ERP 2023» est terminé et a été soumis au comité de pilotage du projet.

- ▶ **Remplacement de plusieurs centres de calcul de l'administration fédérale civile et migration de l'infrastructure informatique vers le centre de calcul «Campus» à Frauenfeld : l'estimation des coûts de la migration est disponible, le plan de mise en œuvre a été accepté par le comité de projet, et le crédit d'engagement a été soumis au Parlement.**

L'estimation des coûts est disponible depuis janvier 2017, et le Conseil fédéral a adopté le message sur le crédit d'engagement le 22 février 2017. Le plan de mise en œuvre n'a cependant pas pu être accepté par le comité de projet en 2017. Les quelques mois de retard sont notamment dus au statut de projets informatiques clés des deux projets de migration de l'OFIT et du CSI-DFJP, qui doivent donc satisfaire à des exigences supplémentaires, et aux tests menés dans le cadre des projets, qui ont conduit à la découverte d'éléments nouveaux et entraîné la nécessité de choisir parmi les différentes solutions possibles.

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1 : La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.***

Le 5 avril 2017, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant le projet de révision partielle de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises et l'abrogation de la loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général.

- ▶ **Le rapport sur la situation en matière de concurrence entre l'État et l'économie (en réponse au po. 15.3880 Schilliger) est approuvé.***

Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «État et concurrence : impact des entreprises contrôlées par l'État sur les marchés concurrentiels», répondant au postulat du Groupe libéral-radical (12.4172) du 13 décembre 2012 et au postulat Schilliger (15.3880) du 22 septembre 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'introduction d'une notification au lieu de la procédure d'autorisation pour la mise sur le marché de denrées alimentaires conformément au principe «Cassis de Dijon».***

Le message n'a pas pu être approuvé en 2017, car les travaux préparatoires ont pris plus de temps que prévu initialement. Le Conseil fédéral a cependant ouvert la procédure de consultation le 8 décembre 2017.

- ▶ **Le message sur la mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation est approuvé.***

Le 17 mai 2017, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la suppression des contributions à l'exportation pour les produits agricoles transformés.

- ▶ **Le message concernant l'initiative populaire «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous» est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 15 février 2017.

- ▶ **Le message concernant l'initiative populaire «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)» est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 15 février 2017.

- ▶ **Le train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2018–2021 est approuvé.**

Le 18 octobre 2017, le Conseil fédéral a approuvé le train d'ordonnances agricoles, qui comprend notamment l'introduction de nouveaux programmes d'utilisation efficace des ressources, l'adaptation des contributions à la biodiversité, une utilisation plus ciblée des contributions à la promotion des ventes et des simplifications administratives.

- ▶ **Les rapports consacrés aux mesures contre la désindustrialisation dans le secteur agroalimentaire (en réponse au po. 15.3928 Baumann), à la simplification de la procédure administrative dans l'agriculture (en exécution du po. 14.4046 Keller-Sutter) et aux perspectives sur le marché laitier (en réponse au po. 15.3380 CER-N) sont approuvés.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport en réponse au postulat Baumann (15.3928) le 30 août 2017, le rapport en réponse au postulat Keller-Sutter (14.4046) le 1^{er} novembre 2017 dans le cadre de la Vue d'ensemble du développement de la politique agricole, et le rapport en réponse au postulat CER-N (15.3380), le 5 avril 2017.

Objectif 2 : La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel de main d'œuvre indigène est mieux exploité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à l'encouragement de la mobilité internationale à des fins de formation pendant les années 2018 à 2020 est approuvé, si une association à «Erasmus+» n'est pas possible dans le cadre budgétaire déjà approuvé en 2013.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 26 avril 2017.

- ▶ **La marche à suivre concernant la participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation et l'insertion de la Suisse dans les réseaux internationaux de recherche et d'innovation jusqu'en 2020 est arrêtée.***

Sur la base de la décision du Parlement relative à la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral a pu ratifier le protocole additionnel relatif à la libre circulation des personnes avec la Croatie le 16 décembre 2016. En conséquence, depuis janvier 2017 la Suisse est pleinement associée à la huitième génération des programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (paquet Horizon 2020).

- ▶ **Le message relatif à la participation de la Suisse à la nouvelle organisation mondiale de recherche de pointe dans le domaine de la physique des astroparticules, Cherenkov Telescope Array (CTA), est approuvé.***

Un crédit d'engagement de 8 millions de francs est ouvert pendant les années 2017 à 2020 pour la participation de la Suisse à la construction du CTA. Cette participation sera formalisée dans une convention internationale dont la préparation a progressé en 2017, mais n'a pu être finalisée, ce qui a retardé l'adoption du message.

- ▶ **La décision sur les mesures organisationnelles pour la phase de développement d'Innosuisse, les ordonnances d'exécution et les objectifs stratégiques 2018–2020 est prise.***

Le Conseil fédéral a arrêté le 15 novembre 2017 les ordonnances nécessaires et a avalisé le 8 décembre 2017 les objectifs stratégiques assignés à Innosuisse.

- ▶ **Les bases de la politique de la Confédération en tant que propriétaire de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) sont établies.**

Plusieurs variantes ont été élaborées et approuvées par le chef du département pour la mise en œuvre opérationnelle d'un concept de propriétaire à des fins de pilotage stratégique et de surveillance d'Innosuisse.

- ▶ **Le rapport «Vision d'ensemble de la politique d'innovation» (en exécution du postulat Derder 13.3073) est approuvé.***

Le rapport n'a pas pu être approuvé en 2017 car diverses analyses ont pris plus de temps que prévu initialement.

- ▶ **Les statuts de l'association des Académies suisses des sciences (achèvement de la réorganisation et réunion des quatre académies en une association) sont approuvés.**

Les statuts n'ont pas pu être approuvés en 2017 étant donné que les organes responsables doivent réaliser au préalable plusieurs changements matériels dans le domaine des académies.

- ▶ **La décision de verser une contribution à un réseau de compétence «Encouragement des méthodes 3R» (réduction, réforme et remplacement des expériences sur les animaux – reduce, refine, replace) est prise.**

La décision a été prise le 30 novembre 2017 par le chef du département. En conséquence, le centre de compétence se verra allouer au total 2,9 millions de francs pour les années 2018 à 2020.

- ▶ **L'ordre de priorité pour les contributions d'investissements et participations aux frais locatifs selon la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) durant les années 2017–2020 est entré en vigueur.**

L'ordre de priorité pour les années 2017 à 2020 a été approuvé par le chef du département et est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

- ▶ **Le chef du département a décidé des contributions de base aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées allouées pour la première fois selon la LEHE.**

La décision d'allocation des contributions de base a été signée par le chef du département le 6 novembre 2017.

- ▶ **La loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation est entrée en vigueur.**

La loi fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} février 2017.

- ▶ **Les modifications de la loi fédérale sur la formation professionnelle et de l'ordonnance correspondante concernant le financement des cours préparatoires aux examens fédéraux sont approuvées.***

Par voie de décision du 15 septembre 2017, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2018 l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la formation professionnelle adoptée par le Parlement le 16 décembre 2016. Il a également approuvé les modifications de l'ordonnance correspondante et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

- ▶ **La révision de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (RS 412.101.61) est approuvée.**

Les adaptations de l'ordonnance ont été approuvées par le chef du département et sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle (RS 412.103.1) est approuvée.**

Les principes directeurs pour la flexibilisation de l'organisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle en cours d'apprentissage, qui ont été définis conjointement avec les partenaires de la formation professionnelle dans le cadre du projet «Renforcement de la maturité professionnelle», peuvent être appliqués dans le cadre de l'ordonnance sur la maturité professionnelle actuelle (art. 32), si bien qu'une révision de l'ordonnance n'est pas nécessaire.

- ▶ **Le rapport sur des bases décisionnelles fiables pour les thérapies médicamenteuses (en exécution du po. CSSS-N 14.4007) est approuvé.***

Le rapport a été adopté par le Conseil fédéral le 8 décembre 2017.

Objectif 3 : La Suisse assure de bonnes conditions générales afin que la numérisation permette de préserver et de développer la prospérité

Atteint

- ▶ **Le rapport consacré aux processus d'automatisation et aux risques et opportunités qui en découlent (en réponse au po. 15.3854 Reynard) est approuvé.***

Le 8 novembre 2017, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Conséquences de la numérisation sur l'emploi et les conditions de travail : opportunités et risques» donnant suite aux postulats Reynard (15.3854) du 16 septembre 2015 et Derder (17.3222) du 17 mars 2017.

Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

En majeure partie atteint

- ▶ **La politique de libre-échange est renforcée par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et par le développement des accords existants.***

Le message concernant l'accord de libre-échange (ALE) avec les Philippines a été approuvé par le Conseil fédéral le 11 janvier 2017 dans le cadre du rapport sur la politique économique extérieure 2016. Quant au message relatif à l'ALE avec la Géorgie, le Conseil fédéral l'a approuvé le 15 février 2017. Lancées en 2016, les négociations en vue d'un ALE avec l'Équateur ont progressé de manière significative et touchent au but. Celles avec l'Inde se sont poursuivies. En novembre 2017 a eu lieu le treizième tour de négociations avec l'Indonésie. Un rapprochement des positions est encore nécessaire pour mener ces négociations à terme. La Suisse et les États de l'AELE ont aussi poursuivi les processus de négociation avec la Malaisie et avec le Vietnam qui ont tous deux enregistré certains progrès. En outre, les États de l'AELE et le Mercosur ont lancé des négociations de libre-échange en juin 2017.

Bien que seuls deux tours de négociations aient été menés jusqu'à présent, de considérables progrès dans la plupart des domaines ont pu être enregistrés. Il est toutefois aussi ressorti que la question de l'accès au marché pour les produits agricoles figurera également au centre de ces négociations. Les États de l'AELE et la Turquie ont officialisé en novembre 2017 un accord de principe sur la modernisation et l'élargissement de leur ALE de 1992. Quant aux négociations relatives à la révision de l'ALE en vigueur avec le Mexique, elles ont globalement progressé. Leur poursuite par le Mexique reste cependant conditionnée à un rapprochement substantiel des positions dans le domaine de l'accès au marché pour les produits agricoles. Les négociations en vue de la mise à jour de l'ALE avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), qui étaient prévues de se tenir durant l'année sous revue, ont été reprogrammées pour le début de 2018. Quant au processus exploratoire avec le Canada en vue d'un possible développement de l'accord en vigueur, les discussions dans certains domaines (notamment commerce des produits agricoles) doivent encore être approfondies. Par ailleurs, la Suisse et ses partenaires de l'AELE ont poursuivi les contacts avec les États-Unis dans le cadre de leur dialogue en matière de politique commerciale.

- ▶ **Les négociations sur l'accord plurilatéral sur le commerce des services (TISA) sont achevées, l'accord est éventuellement signé et, le cas échéant, le message approuvé.***

En 2017, aucune négociation n'a eu lieu, car le processus de négociation a été suspendu *sine die* en décembre 2016 par les partenaires de négociation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation en vue de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 22 septembre 2017 le projet de mandat de négociation pour la 11^e Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC. Les Commissions de politique extérieure (CPE) et les cantons ont ensuite été consultés, de même que la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N), qui avait également demandé à être consultée. Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de ces consultations et a approuvé le mandat de négociation définitif le 1^{er} décembre 2017.

- ▶ **Les négociations en vue d'un éventuel accord de coopération en matière de concurrence avec l'Allemagne et, éventuellement, d'autres pays voisins sont mises en route.***

Les entretiens exploratoires sur un éventuel accord de coopération avec l'Allemagne ont pris plus de temps que prévu initialement. Le mandat de négociation a été approuvé par le chef du DEFR en novembre 2017, de sorte que les négociations pourront commencer en 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la mise en vigueur de la liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein notifiée à l'OMC en vue de la mise en œuvre de l'élargissement de l'accord plurilatéral régissant le commerce des technologies de l'information (ATI).**

Le Conseil fédéral a approuvé le 11 janvier 2017 le message relatif aux modifications de la liste de concessions tarifaires LIX-Suisse-Liechtenstein dans le cadre de la mise en œuvre des concessions résultant de la Déclaration ministérielle du 16 décembre 2015 sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (ATI II). Ces modifications étaient appliquées à titre provisoire à partir du 1^{er} janvier 2017. Les Chambres fédérales les ont approuvées le 17 mars 2017 et elles ont pu entrer en vigueur définitivement le 6 juillet 2017, à l'expiration du délai référendaire. Elles ont été officiellement certifiées à l'OMC le 13 novembre 2017.

Objectif 5 : La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE

Atteint

- ▶ **Plusieurs mesures ont été prises pour garantir le bon fonctionnement de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE de 1972, de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles de 1999, de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles transformés de 2004 (protocole n° 2 révisé de l'accord de libre-échange de 1972) ainsi que de l'accord sur les marchés publics de 1999 et de l'accord de coopération en matière de concurrence de 2013.***

Les rencontres annuelles du Comité mixte institué par l'accord de libre-échange Suisse-UE (27 novembre 2017), du Comité mixte institué par l'accord relatif aux échanges de produits agricoles (16 novembre 2017) et du Comité mixte institué par l'accord relatif aux marchés publics (31 mai 2017) se sont déroulées comme prévu. Les comités mixtes ont, entre autres, actualisé les prix de référence pour compenser les prix dans le commerce des produits agricoles transformés et élargi la liste des appellations d'origine et des indications géographiques pour les produits agricoles. Dans le cadre de l'accord de coopération en matière de concurrence entre la Suisse et l'UE, des contacts réguliers ont eu lieu entre la Commission de la concurrence (COMCO) et la Commission européenne.

- ▶ **Le Conseil fédéral a actualisé l'accord de 1999 sur la réduction des obstacles techniques au commerce (dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle, installations à câbles, appareils à gaz) et élaboré de nouvelles ordonnances sur les équipements de protection individuelle et les appareils à gaz.**

Le 28 juillet 2017 et le 22 décembre 2017, l'accord a été mis à jour dans de nombreux domaines (appareils à pression, équipements hertziens et terminaux de télécommunications, appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible, appareils électriques et compatibilité électromagnétique, instruments de mesurage, ascenseurs, explosifs à usage civil, dispositifs médicaux et inspection des bonnes pratiques de fabrication des médicaments et certification des lots). Les ordonnances sur les équipements de protection individuelle et les appareils à gaz ont été approuvées par le Conseil fédéral le 25 octobre 2017.

- ▶ **Le dialogue avec le Royaume-Uni en vue de maintenir les liens économiques à la lumière de l'évolution des relations entre l'UE et Londres est intensifié.***

En 2017, de nombreuses rencontres ont eu lieu et un dialogue approfondi s'est engagé dans le domaine du commerce.

- ▶ **La décision de principe relative à la contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est prise.***

Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes d'une nouvelle contribution de la Suisse en faveur de certains États de l'UE. Cette décision a été prise en tenant compte du contexte général des relations de la Suisse avec l'UE. Le Conseil fédéral a chargé les départements responsables (DFAE, DEFR et DFJP) de préparer un projet destiné à la consultation pour la mise en œuvre de cette nouvelle contribution autonome qui s'élève à 1,302 milliard de francs. Les thèmes prioritaires sont la formation professionnelle et la migration.

Objectif 6 : La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales

Atteint

- ▶ **La loi fédérale renouvelée sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est est entrée en vigueur et l'ordonnance d'exécution est approuvée.***

La loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est est entrée en vigueur à la date prévue, le 1er juin 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a arrêté les principales contributions aux organisations multilatérales pour les années 2017 à 2020, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) et à l'agence onusienne chargée de l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA). Il s'est également déterminé sur la reconstitution des fonds concessionnels du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque asiatique de développement (BAsD) ainsi que sur les contributions aux initiatives multilatérales de désendettement du Groupe de la Banque mondiale et de la BAfD.***

La Suisse a renouvelé cette année son soutien financier aux organisations multilatérales suivantes : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Partenariat mondial pour l'éducation et l'agence onusienne chargée de l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA). Par ailleurs, elle a décidé d'accorder de nouveaux moyens aux banques de développement et de participer à la reconstitution des ressources des fonds correspondants, à savoir l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale, le Fonds africain de développement (FAfD) et le Fonds asiatique de développement (FAsD). En outre, la Suisse a décidé de contribuer aux initiatives multilatérales de désendettement du Groupe de la Banque mondiale et de la BAfD.

- ▶ **La Suisse, qui dispose d'un administrateur suppléant au sein de son groupe de vote, s'est largement investie dans les activités de la nouvelle Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII).**

Les institutions de la BAII sont toujours en cours de développement. En 2017, 15 projets représentant 2,5 milliards de dollars et deux stratégies, l'une pour l'énergie, l'autre pour le secteur privé, ont été approuvés. Avec un triple A, la meilleure note, décerné par toutes les grandes agences de notation, la BAII a franchi une étape importante. La Suisse s'est fortement engagée pour le respect des normes internationales et pour que les activités de la banque soient concentrées en Asie. Les entreprises suisses et les particuliers ont été activement informés des possibilités de coopération et de collaboration avec la banque.

- ▶ **Le rapport sur les mesures et actions prises pour lutter contre le travail des enfants au niveau international (en réponse au po. 15.3010 CER-N) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 25 janvier 2017.

Objectif 7 : Réexamen de la politique du logement lié à l'évolution des conditions générales

Atteint

- ▶ **La nécessité d'agir sur les plans juridique et institutionnel imposée par l'évolution des conditions du marché et par le dialogue instauré en matière de politique du logement est clarifiée et, le cas échéant, des mesures sont lancées.**

Le rapport sur le dialogue en matière de politique du logement entre la Confédération, les cantons et les villes, dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 11 janvier 2017, a révélé qu'aucune intervention n'était nécessaire. Par contre, le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intitulé «La réglementation dans le secteur de l'hébergement» et a constaté qu'une révision était nécessaire en lien avec la sous-location via des plateformes en ligne. Il a par conséquent chargé le DEFR de préparer et de mettre en consultation un projet à ce sujet.

Objectif 8 : Optimisation de l'exécution du service civil

Atteint

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur le service civil est approuvée par le Conseil fédéral et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.**

Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur le service civil et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1 : La Suisse dispose d'infrastructures de transports performantes et efficaces

En majeure partie atteint

▶ **La consultation sur PRODES rail 2030 est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 le 29 septembre 2017.

▶ **Le message sur la participation de la Suisse à l'Agence ferroviaire de l'Union européenne est adopté dans la mesure du possible.***

L'adhésion de la Suisse à l'Agence ferroviaire de l'Union européenne (ERA) a été subordonnée par l'UE au traitement de questions générales touchant les rapports Suisse-UE. Suite à la mise en œuvre compatible avec l'ALCP de la disposition constitutionnelle sur l'immigration, le dossier ERA est en principe débloqué. L'adhésion de la Suisse à l'ERA requiert d'abord la création d'une base légale dans l'accord sur les transports terrestres (ATT). Ensuite, la Suisse pourra négocier son adhésion directement avec l'ERA. La recommandation de la Commission concernant un mandat d'adaptation de l'ATT a été adoptée en décembre, mais n'a pas encore pu être traitée par le Conseil européen. C'est la raison pour laquelle les négociations sur l'adhésion de la Suisse à l'ERA n'ont pas encore pu débuter en 2017.

▶ **Le train de mesures Infrastructure route du Plan sectoriel des transports est adopté.***

Le train de mesures Infrastructure route du Plan sectoriel des transports n'a pas encore pu être adopté en 2017, car le délai de consultation a été prolongé à la demande des cantons.

▶ **Le rapport sur l'examen de l'exécution d'essais-pilotes «Mobility Pricing» et sur les bases légales est adopté.***

Dans son arrêté du 5 juillet 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur l'examen de la réalisation d'essais pilotes en exécution du mandat du Conseil fédéral du 29 juin 2016.

▶ **Le rapport 2017 sur le transfert du trafic est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le transfert du trafic 2017 le 1^{er} décembre 2017.

- ▶ **Les rapports «Transport international de voyageurs (train/autocar)» (en réponse aux postulats CTT-N 14.3673 et Häsler 15.3707), «Évaluer les possibilités de développement de CFF Cargo» (en réponse au postulat CTT-E 15.3496), «Simplification des formalités douanières et de la gestion transfrontalière du trafic» (en réponse au postulat CTT-N 13.4014), «Ligne CFF Yverdon-Payerne. Le Conseil fédéral doit maintenir le transport des marchandises par le rail!» (en réponse au postulat Grin 14.3769) et «Concentrer les investissements sur le tronçon ferroviaire Lausanne-Berne pour contourner la zone critique de Flamatt-Schmitten ?» (en réponse au postulat Nordmann 15.3424) sont adoptés.***

Le Conseil fédéral a adopté les rapports comme suit : «Transport international de voyageurs (train/autocar)» en exécution des postulats CTT-N 14.3673 et Häsler 15.3707) le 19 octobre 2017 ; «Évaluer les possibilités de développement de CFF Cargo» (en exécution du po. CTT-E 15.3496) le 1^{er} novembre 2017 ; «Simplification des formalités douanières et de la gestion transfrontalière du trafic» (en exécution du po. CTT-E 13.4014) le 1^{er} décembre 2017 ; «Ligne CFF Yverdon-Payerne. Le Conseil fédéral doit maintenir le transport des marchandises par le rail !» (en exécution du po. Grin 14.3769) le 20 décembre 2017 et «Concentrer les investissements sur le tronçon ferroviaire Lausanne-Berne pour contourner la zone critique de Flamatt-Schmitten ?» (en exécution du po. Nordmann 15.3424) le 8 novembre 2017.

- ▶ **La stratégie d'utilisation du réseau (STUR) en vue de la répartition des sillons sur les divers types de transport ferroviaire est adoptée.**

La stratégie d'utilisation du réseau STUR relative à l'étape d'aménagement 2025 de l'infrastructure ferroviaire a été adoptée par le Conseil fédéral le 30 août 2017.

- ▶ **Le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)» est adopté.***

Par arrêté du 23 août 2017, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)» et à son contre-projet direct (arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres).

- ▶ **Les rapports «Évaluation du programme Via sicura» (en réponse au postulat CTT-E 16.3267), «Conditions préalables à la mise en place d'un réseau de stations de recharge rapide pour véhicules électriques sur les routes nationales» (en réponse au postulat CTT-N 14.3997), «Lunettes numériques. Risques pour la circulation routière» (en réponse au postulat Hefti 14.4077) et «Évaluer les mesures pour réduire les risques dans le transport des matières dangereuses, en particulier de gaz de chlore» (en réponse au postulat CTT-E 15.3497) sont adoptés.***

Par arrêté du 28 juin 2017, le Conseil fédéral a approuvé le rapport en réponse au postulat CTT-E (16.3267). Par arrêté de la même date, il a approuvé le rapport en réponse au postulat CTT-N (14.3997). Par arrêté du 22 février 2017, le Conseil fédéral a approuvé le rapport en réponse au postulat Hefti (14.4077). Par arrêté du 28 juin 2017, le Conseil fédéral a approuvé le rapport en réponse au postulat CTT-E (15.3497).

- ▶ **Les documents de mise en consultation sur la libération des fonds à affecter aux projets d'agglomération à partir de 2019 sont élaborés.**

La Confédération a clos par un atelier-bilan final le 15 septembre 2017 son examen des 37 projets d'agglomération de la 3^e génération qui lui avaient été soumis. Les offices ont été consultés fin novembre 2017 sur le dossier de la consultation.

- ▶ **La conception directrice Mobilité 2040 est adoptée.**

Le cadre d'orientation du DETEC sur la mobilité en Suisse en 2040 a été approuvé par le département et publié le 15 août 2017.

- ▶ **La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Zurich (PSIA) est adoptée.***

Le 23 août 2017, le Conseil fédéral a avalisé l'adaptation de la fiche du PSIA relative à l'aéroport de Zurich. Ce dernier dispose ce faisant d'une base de planification à long terme.

- ▶ **Le plan du projet de reconfiguration globale de l'espace aérien et de l'infrastructure est approuvé par le SG-DETEC.**

L'étape «lancement du projet» a été présentée fin juin 2017 au SG-DETEC qui a donné son feu vert. Le plan de gestion du projet et le calendrier associé à ce dernier, lesquels font partie intégrante de cette étape, ont également été approuvés.

Objectif 2 : Renouveler la politique relative à la radio et à la télévision, à la poste ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication compte tenu des besoins des clients et de la place économique et scientifique suisse, et contribuer au développement numérique de la Suisse

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur les télécommunications est adopté.***

Le message relatif à la révision de la loi sur les télécommunications a été adopté par le Conseil fédéral le 6 septembre 2017.

- ▶ **Le plan national d'attribution des fréquences (PNAF) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé les modifications du Plan national d'attribution des fréquences (PNAF) le 8 novembre 2017. Ces modifications comprennent notamment de nouvelles bandes de fréquences pour la communication mobile, afin de permettre l'introduction de la technologie de téléphonie mobile de la 5^e génération (5G) en Suisse.

- ▶ **Le Conseil fédéral a posé des jalons pour une politique suisse des données.***

Les paramètres pour une politique des données en Suisse n'ont pas encore pu être définis. Cela est dû à des retards dans les travaux préliminaires nécessaires qui résultent ou résulteront de plusieurs projets en cours auprès de divers organismes.

► **Le Conseil fédéral a posé les jalons de l'aménagement du paysage radio-phonique et télévisuel local et régional.***

Le 25 octobre 2017, le Conseil fédéral adopté une révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision ainsi que des dispositions d'exécution correspondantes relatives au droit des télécommunications, afin de permettre le passage des OUC analogiques au DAB+ numérique dans le domaine de la diffusion de programmes radio. Parallèlement, le Conseil fédéral a décidé de maintenir toutes les zones de desserte locales et régionales, créant ainsi les conditions nécessaires pour prolonger les actuelles concessions de radio et de télévision.

► **L'actuelle concession SSR est temporairement prolongée et le cadre en vue de son renouvellement est fixé.***

Le 16 août 2017, le Conseil fédéral a prolongé la concession SSR d'un an, sans modifications, jusqu'au 31 décembre 2018. Le 19 décembre 2017, le DETEC a lancé la consultation sur la concession révisée, applicable dès le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les médias électroniques.

► **Le Conseil fédéral a engagé les révisions nécessaires en se fondant sur l'évaluation de la législation sur la poste.**

Les révisions nécessaires de la législation postale élaborées sur la base de l'évaluation n'ont pas encore pu être engagées. Cette situation est due aux débats parlementaires en cours au sujet de l'évaluation de la loi sur la poste, qui comprennent aussi les discussions sur l'accès aux services postaux relevant du service universel. Le DETEC a mis sur pied un groupe de travail le 29 août 2017.

Objectif 3 : La Suisse utilise les sols et le territoire de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres agricoles et la nature

Partiellement atteint

► **Le message relatif à la 2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est adopté.***

Le message relatif à la 2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire n'a pas pu être approuvé en 2017. De nouveaux éléments, introduits au fil du remaniement du texte qui a suivi la consultation menée de décembre 2014 à mai 2015, ont imposé de procéder à une consultation complémentaire en été 2017. Au vu des réactions recueillies lors de cette consultation, il apparaît nécessaire d'approfondir l'approche planificatrice et compensatrice et de réaliser des vérifications de faisabilité.

► **La consultation sur le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse est ouverte.***

Le plan d'action «Stratégie Biodiversité Suisse» a été approuvé par le Conseil fédéral le 6 septembre 2017. En parallèle, celui-ci a renoncé à modifier la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage en vue de mettre en œuvre les mesures du plan d'action et, par conséquent, à lancer la procédure de consultation correspondante.

- ▶ **Les rapports sur l'utilisation multifonctionnelle des routes nationales (en réponse au postulat Rechsteiner 08.3017), sur la densification des centres urbains (en réponse du postulat von Graffenried 14.3806), sur le plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores (en réponse au postulat Barazzone 15.3840), sur la planification des capacités des usines d'incinération des ordures avec récupération des rejets de chaleur (en réponse au postulat Killer-Knecht 14.3882), sur la délimitation et l'utilisation moins schématiques des espaces réservés aux eaux (en réponse au postulat Vogler 12.3142), sur les micropolluants dans l'eau et le renforcement des mesures à la source (en réponse au postulat Hêche 12.3090), sur la protection des troupeaux (en réponse à la motion Hassler 10.3242) et sur la pêche professionnelle (en réponse au postulat CEATE-N 15.3795) sont adoptés.***

Les rapports sur l'utilisation multifonctionnelle des routes nationales (en réponse au po. Rechsteiner 08.3017) et sur la densification des centres urbains (en réponse du po. von Graffenried 14.3806) ont été approuvés par le Conseil fédéral le 21 juin 2017. Le rapport «Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores» a été adopté par le Conseil fédéral le 28 juin 2017. Le rapport «Mesures à la source visant à réduire la charge de micropolluants dans les eaux» a été adopté par le Conseil fédéral le 16 juin 2017. Le rapport «Planification des capacités des usines d'incinération des ordures avec récupération des rejets de chaleur» a été adopté par le Conseil fédéral le 15 novembre 2017. Les rapports sur la délimitation et l'utilisation moins schématiques des espaces réservés aux eaux, sur la protection des troupeaux et sur la pêche professionnelle n'ont par contre pas pu être présentés, car il restait de nombreuses questions à clarifier.

- ▶ **La Statistique suisse des zones à bâtir 2017 est publiée.**

La Statistique suisse des zones à bâtir 2017 a été publiée le 11 décembre 2017.

Objectif 4 : La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences

Atteint

- ▶ **Le message relatif à la politique climatique suisse après 2020 est adopté (révision de la loi sur le CO₂).***

Le message a été adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} décembre 2017.

- ▶ **Le message relatif à l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté dans la mesure du possible.***

Le message a été adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} décembre 2017.

- ▶ **Le rapport sur la contribution de la Suisse au financement international dans le domaine du climat après 2020 (en réponse au postulat CPE-N 15.3798) est adopté.***

Le rapport a été adopté par le Conseil fédéral le 10 mai 2017.

Objectif 5 : L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

Partiellement atteint

- ▶ **Si le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 est approuvé dans le cadre d'une éventuelle votation populaire, le Conseil fédéral décide de son entrée en vigueur et adopte les révisions requises de l'ordonnance.***

Lors de la votation du 21 mai 2017, la population suisse a accepté la loi sur l'énergie totalement révisée. Le 1^{er} novembre 2017, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cet acte au 1^{er} janvier 2018. Le droit d'exécution en découlant, à savoir trois nouvelles ordonnances et cinq ordonnances révisées, que le Conseil fédéral a également adopté, entre en vigueur à cette même date.

- ▶ **Le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE est adopté dans la mesure du possible.***

Le message relatif à l'accord sur l'électricité/l'énergie avec l'UE n'a pas pu être adopté, car des solutions générales concernant la libre circulation des personnes et des questions institutionnelles devaient ou doivent d'abord être trouvées.

- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur les forces hydrauliques est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 22 juin 2017.

- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité est ouverte.***

La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) n'a pas pu être ouverte car l'élaboration de la nouvelle conception du marché, qui doit être intégrée aux travaux de révision de la LApEI, requiert plus de temps que prévu.

- ▶ **La consultation sur l'étape 2 de la procédure du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 22 novembre 2017.

- ▶ **Les rapports «Effets du remboursement du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension (art. 15b^{bis} LEne)» (en réponse au postulat CEATE-N 15.4085) et «Comprendre les causes de la nouvelle tendance légèrement baissière dans la consommation d'électricité» (en réponse au postulat Nordmann 15.3583) sont adoptés.***

Le 2 juin 2017, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Effets du remboursement du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension (art. 15b^{bis} LEne du 26 juin 1998)» (en réponse au po. CEATE-N 15.4085). Le 8 décembre 2017, il a adopté le rapport «Comprendre les causes de l'évolution de la consommation suisse d'électricité» (en réponse au po. Nordmann 15.3583).

Objectif 6 : Accélération des procédures d'approbation des plans

Atteint

- ▶ **Les mesures du DETEC destinées à accélérer les procédures d'approbation des plans sont mises en œuvre.**

Le rapport final, assorti d'un catalogue de mesures (mesures générales, sectorielles et organisationnelles) visant à accélérer les procédures d'approbation, a été approuvé par la direction du DETEC le 15 décembre 2017.